



## CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2021 – 20 Heures 30**

=====

### COMPTE RENDU

*(Article L 2121-25 du CGCT)*

**PRÉSENTS :** MM. SARRAU - ROUGÉ - Mme PILON - M. SOULASSOL - Mme GERAUD - MM. ROY - M. ANTIPOT - Mme PUBILL - M. TETREL - Mme MARTIN - MM. CAVANIÉ - RIVES - Mme CERTAIN - MM. ANDREASSIAN - ROBERT - Mmes CHAMBREUIL et TABONET MAURY.

**ABSENTES (excusées) / Pouvoirs :** Mme VICENT a donné pouvoir à M. ROUGÉ et Mme MOIZAN a donné pouvoir à Mme GERAUD.

**Secrétaire de Séance :** Madame PUBILL.

## ORDRE du JOUR

1. PV de la Séance du Conseil Municipal du 21 Septembre 2021,
2. Personnel Communal :
  - ✓ Délibération relative à la Journée de Solidarité dans le cadre des 1607 heures,
  - ✓ Création de deux postes d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, pour les Services Techniques,
  - ✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour les Services Techniques,
  - ✓ Autorisation de recrutement de personnel non-titulaire, Adjoint Technique Territorial, à temps complet, pour les Services Techniques,
  - ✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet pour le Service d'Entretien des Écoles,

- ✓ Autorisation de Recrutement de Personnel non-titulaire pour le remplacement des Titulaires,
  - ✓ Autorisation de recrutement de Personnel non-titulaire pour accroissement temporaire d'activité,
  - ✓ Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire 2022,
- 3. Budget Communal :**
- ✓ Décision Modificative DM02 – Virement de Crédit,
  - ✓ Inscriptions de Crédits en Dépenses avant le Vote du Budget 2022,
- 4. Débat sur la politique général de la Commune organisé en application de l'Article L.2121.19 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
- 
- 

## **1 – PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021 :**

Le Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 21 Septembre 2021 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le Procès-Verbal de la Séance du 21 Septembre 2021.**

## **2 – PERSONNEL COMMUNAL :**

### **En préambule & Exposé de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération en date du 12 Octobre 2001 a été prise dans le cadre de la mise en place des 35 heures/1600 heures, à compter du 01 Janvier 2002. La mise en place des 35 heures avait été négociée par Cycle, avec l'ensemble du Personnel Communal et validée par la Comité Technique du Centre de Gestion.

A ce jour, nous devons donc juste délibérer pour prendre en compte les 7 heures « Journée de la Solidarité » qui n'a pas été régulariser par délibération, *mais appliqué depuis 2005 à l'ensemble du Personnel Communal, dans le cadre de l'annualisable établi chaque année.*

### **➡ Délibération relative à la Journée de Solidarité dans le cadre des 1607 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE SAINT SERNIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires, notamment son article 7-1 ;

Vu la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la Loi N° 2004-626 du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Octobre 2001 relative au temps de travail et fixant les cycles de travail,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 02 Décembre 2021,

Considérant ce qui suit :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'Article 6 de la Loi N° 2004-626 du 30 Juin 2004, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents (fonctionnaires et agents contractuels).

Cette journée de solidarité est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail, qui est de 1607 heures pour un agent à temps complet.

Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du Comité Technique.

L'assemblée est amenée à se prononcer sur les nouvelles modalités d'application de ce dispositif au niveau de la collectivité.

**Monsieur le Maire rappelle que la journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes :**

- Pour les agents à temps complet : le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur.  
*Les services techniques le cycle de travail est de 7H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30*  
*Les services administratifs le cycle de travail est de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 19H00*
- Pour les agents à temps non-complet et ne bénéficiant pas de RTT : ils travailleront une heure supplémentaire pendant 7 jours de travail.  
*Les agents techniques du restaurant scolaire, le cycle de travail est de 9H30 à 15H00,*  
*Les agents techniques du ménage des Écoles, le cycle de travail est de 16H00 à 19H30*  
*Les ATSEM le cycle de travail est de 7H15 à 11H30 et de 13H30 à 16H00*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1** : d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

- Pour les agents à temps complet : le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur.  
*Les services techniques le cycle de travail est de 7H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30*  
*Les services administratifs le cycle de travail est de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 19H00*
- Pour les agents à temps non-complet et ne bénéficiant pas de RTT : ils travailleront une heure supplémentaire pendant 7 jours de travail.  
*Les agents techniques du restaurant scolaire, le cycle de travail est de 9H30 à 15H00,*  
*Les agents techniques du ménage des Écoles, le cycle de travail est de 16H00 à 19H30*  
*Les ATSEM le cycle de travail est de 7H15 à 11H30 et de 13H30 à 16H00*

**ARTICLE 2** : pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

**ARTICLE 3** : sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

## **En préambule & Exposé de Monsieur le Maire :**

Avant de passer aux délibérations concernant la création de différents postes d'Adjoint Technique Territorial, dans les Services Techniques de la Commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces créations font suite à un départ à la retraite et un agent en mutation.

Ces postes ont déjà été créés par délibérations, mais trop anciennes (2000 et ..... ) et après renseignements pris auprès du Centre de Gestion, ces derniers conseillent de mettre les délibérations à jour aux vues des nouveaux grades.

### **Procédure pour le recrutement d'un Agent Territorial (tout grade confondu) :**

- Création du Poste par Délibération du Conseil Municipal,
- *Après visa de la Préfecture*, faire une Déclaration de Vacance d'Emploi « DVE » auprès du Centre de Gestion,
- Attendre le délai règlementaire de 8 semaines pour pouvoir faire le recrutement de l'Agent.

*Afin de pouvoir recruter dans les meilleures conditions et aux différents grades, il y aura donc plusieurs délibérations et aussi une délibération en non-titulaire pour renforcer l'équipe dans l'attente des délais pour le recrutement.*

## **➔ Création de deux postes d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, pour les Services Techniques**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder au recrutement de deux Adjoints Techniques Territoriaux, suite aux départs d'agents, afin de compléter l'équipe du Service Technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux postes d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, dans le Service Technique de la Commune.

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- ✓ de créer deux postes d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, dans le Service Technique de la Commune,
- ✓ d'embaucher deux Adjoints Techniques Territoriaux, à temps complet, qui percevra le traitement afférent au Grade d'Adjoint Technique Territorial, Catégorie C, Échelle C1 de rémunération,
- ✓ d'habiliter Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les différentes formalités administratives afférentes à ce poste.

## **➔ Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, pour les Services Techniques**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder au recrutement d'un Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, afin de compléter l'équipe du Service Technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, dans le Service Technique de la Commune.

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- ✓ de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, dans le Service Technique de la Commune,
- ✓ d'embaucher un Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, qui percevra le traitement afférent au Grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, Catégorie C, Échelle C2 de rémunération,
- ✓ d'habiliter Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les différentes formalités administratives afférentes à ce poste.

**➔ Autorisation de recrutement de personnel non-titulaire, Adjoint Technique Territorial, à temps complet, pour les Services Techniques**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un Adjoint Technique Territorial, non-titulaire, à temps complet, 35 heures par semaine, pour une durée de 12 mois, en application de l'Article 3 de la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984, afin de faire face et de pallier, à un accroissement temporaire d'activité dans le Service Technique de la Commune.

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un Adjoint Technique Territorial, au 1<sup>er</sup> échelon, non-titulaire, à temps complet, afin de faire face et de pallier à un accroissement temporaire d'activité dans le Service Technique de la Commune pour une durée de 12 mois (soit du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022),
- ✓ d'habiliter Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les différentes formalités administratives afférentes à ce recrutement,
- ✓ et d'habiliter Monsieur le Maire à signer éventuellement un contrat PEC dans le cadre d'un partenariat avec Pôle Emploi.

**➔ Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet pour le Service d'Entretien des Écoles**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder au recrutement d'un Adjoint Technique Territorial, suite au départ d'un agent à la retraite, afin de compléter l'équipe du Service d'Entretien des Écoles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet, 16 heures par semaine, dans le Service d'Entretien des Écoles.

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- ✓ de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet, 16 heures par semaine, dans le Service d'Entretien des Écoles,
- ✓ d'embaucher un Adjoint Technique Territorial, à temps non-complet, qui percevra le traitement afférent au Grade d'Adjoint Technique Territorial, Catégorie C, Échelle C1 de rémunération,
- ✓ d'habiliter Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes les différentes formalités administratives afférentes à ce poste.

### **➡ Autorisation de Recrutement de Personnel non-titulaire pour le remplacement des Titulaires**

Monsieur le Maire informe et propose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le recrutement dans les services :

- Administratifs Mairie : Adjoints Administratifs Territoriaux,
- Techniques, Ateliers Municipaux : Adjoints Techniques Territoriaux,
- Entretien des Écoles et Restauration : Adjoints Techniques Territoriaux,
- Écoles : ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe,

des agents non-titulaires, **dans le cadre de l'Article 3 alinéa 1 de la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 pour le remplacement des titulaires absents pour différentes causes (maladie, congé maternité, parental ...).**

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de créer et de recruter du personnel non-titulaire, à temps complet ou non-complet, dans les services suscités, conformément à l'Article 3 alinéa 1 de la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984, **afin de remplacer les titulaires absents,**
- de confier aux agents recrutés les tâches incombant à chacun des services précités,
- de recruter ces agents, non-titulaire, au 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant.

### **➡ Autorisation de Recrutement de Personnel non-titulaire pour l'accroissement temporaire d'activité**

**Monsieur le Maire informe et propose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le recrutement de personnel non-titulaire :**

- un Adjoint Administratif Territorial pour les Services Administratifs de la Mairie, à temps complet,
- un Adjoint Technique Territorial pour les Services Techniques (*Ateliers Municipaux*), à temps complet,
- deux Adjoints Techniques Territoriaux, pour les Services Techniques (*entretien des Écoles et Restauration*), à temps non-complet, 20 heures par semaine,
- une ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe non-titulaires, pour le Service des Écoles, à temps non-complet, 25 heures par semaine,
- d'un ou plusieurs Adjoints d'Animations Territoriaux, pour le Service des Écoles, à temps non-complet, 5 heures par jour,

**dans le cadre de l'article 3 de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 afin de faire face et de pallier à un accroissement temporaire d'activité (recrutement sur 12 mois maximum), dans les services suscités.**

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de créer et de recruter du personnel non-titulaire, à temps complet ou non-complet, aux postes suscitées, qui permettront de faire face et de pallier à l'accroissement temporaire d'activité,
- de confier aux agents recrutés les tâches incombant à chacun des services précités,
- de recruter ces agents, au 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant.

## **➔ Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'Article 26 alinéa 5 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du Département de la Haute-Garonne,
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras Savoye (Courtier mandataire) et CNP (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL. **Les deux couvertures prennent effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 pour une durée de 4 ans.**

**Monsieur le Maire indique que les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe sont les suivantes.**

**➔ Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC** (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé) :

- Garantie :
  - Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
  - Congé de grave maladie
  - Congé de maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant
  - Congé pour accident ou maladie imputables au service
- **Taux de cotisation : 0,60 %**
- Résiliation : chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en respectant un préavis de 2 mois.
- Conditions de garanties :

Le contrat groupe a vocation à couvrir tous les risques statutaires. Cependant, ce principe fait l'objet de quelques tempéraments.

Tout d'abord, les garanties sont établies en fonction des textes législatifs et réglementaires existants à la date de lancement de la consultation (07/09/2021) qui a permis la conclusion du contrat groupe.

Le CDG31 pourra étudier avec le titulaire du contrat groupe une évolution des garanties en fonction de l'évolution règlementaire, durant le marché.

Par ailleurs, le titulaire du contrat groupe a émis dans son offre une réserve qui sera applicable dans le cadre de l'exécution du contrat.

Ainsi, l'indemnisation des sinistres ne sera réalisée que sur production des décomptes de la Sécurité Sociale.

- Prestations complémentaires

Le contrat groupe comporte des prestations complémentaires, à savoir :

- la gestion des dossiers via un extranet et les formations à son utilisation ;
- le suivi et l'analyse des statistiques de sinistralité ;

- l'organisation et la prise en charge de contrôles médicaux (contre-visites médicales et expertises médicales) ;
- la mise en œuvre de recours contre tiers responsables permettant le recouvrement de sommes non couvertes par l'assurance ;
- une assistance psychologique et sociale à destination des agents ;
- des formations en prévention à l'initiative du CDG31 ;
- des prestations d'accompagnement spécifiques (gestion de crise notamment) sur devis préalable.

➔ **Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL** (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires), Cinq choix de couverture et de taux sont proposés aux structures publiques territoriales employeurs comptant un effectif inférieur ou égal à 30 agents CNRACL.

- **Garanties et taux :**

Choix	Garanties	Taux*
1	Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt	8,11%
2	Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt	5,96%
3	Décès / Accident et maladie imputable au service / Accident et maladie non imputable au service / Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt	5,18%
4	Décès – Accident et maladie imputables au service – Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	3,13%
5	Décès - Accident et maladie imputables au service	1,52%

\* Majoration Décès : le marché prévoit qu'en cas de reconduction du dispositif transitoire applicable en 2021, une majoration de 0,07% sera appliquée.

- **Résiliation** : chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en respectant un préavis de 2 mois.
- **Conditions de garanties :**  
Le contrat groupe a vocation à couvrir tous les risques statutaires. Cependant, ce principe fait l'objet de quelques tempéraments.

Tout d'abord, les garanties sont établies en fonction des textes législatifs et réglementaires existants à la date de lancement de la consultation (07/09/2021) qui a permis la conclusion du contrat groupe.

Le CDG31 pourra étudier avec le titulaire du contrat groupe une évolution des garanties en fonction de l'évolution réglementaire, durant le marché.

Par ailleurs, le titulaire du contrat groupe a émis dans son offre des réserves qui seront applicables dans le cadre de l'exécution du contrat.



Ainsi, il convient de préciser que :

- l'assureur ne couvrira que pendant une période de 12 mois le maintien du demi-traitement réalisé par application des dispositions du décret n°2011-1245 du 5/10/2011 (périodes transitoires en cas d'attente d'une décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement ou de mise en disponibilité pour raison de santé et périodes à l'issue de la période préparatoire au reclassement dans l'attente de mise en retraite pour invalidité) ;
  
- une procédure d'arbitrage pourra être mise en œuvre dès lors qu'une demande de mise en jeu des garanties du contrat est formulée par l'assuré dont la décision est contraire aux avis rendus par la commission de réforme ou aux conclusions du médecin agréé : ainsi une expertise d'arbitrage pourra être mise en œuvre si l'assuré demande la mise en jeu des garanties alors que :
  - la commission de réforme reconnaît pas l'imputabilité ;
  - l'assuré reconnaît l'imputabilité sans saisir la commission de réforme et en présence de conclusions de l'expert ne validant pas l'imputabilité.
- en matière de congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS), l'indemnisation par l'assureur sera accordée jusqu'à la date fixée par la Commission départementale de réforme : en l'absence de date précisée, l'assureur indemniserà dans la limite de **180 jours** après la date de la séance de la commission départementale de réforme ou du rapport de la dernière expertise indiquant l'aménagement du poste de travail ou le reclassement.

- Prestations complémentaires

Le contrat groupe comporte des prestations complémentaires, à savoir :

- la gestion des dossiers via un extranet et les formations à son utilisation ;
- le suivi et l'analyse des statistiques de sinistralité ;
- l'organisation et la prise en charge de contrôles médicaux (contre-visites médicales et expertises médicales) ;
- la mise en œuvre de recours contre tiers responsables permettant le recouvrement de sommes non couvertes par l'assurance ;
- une assistance psychologique et sociale à destination des agents ;
- des formations en prévention à l'initiative du CDG31 ;
- des prestations d'accompagnement spécifiques (gestion de crise notamment) sur devis préalable.

**Monsieur le Maire précise que les adhésions à chacune des couvertures (risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL) sont totalement indépendantes.**

**Il précise en outre que les taux sont garantis pendant deux ans à couverture constante. A compter du 1er Janvier 2024, ils pourront être révisés dans les conditions fixées par le marché.**

Monsieur le Maire indique que le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du Département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe, pour chacune des couvertures.

Ce service est mis en œuvre par le CDG31 mobilise une équipe de 5 conseillères en assurance, sous la responsabilité d'un responsable de service.

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- ✓ d'adhérer au service Contrats-Gruppe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire 2022/2025, aux conditions ci-après exposées,
- ✓ **de souscrire à la couverture afférente aux Agents affiliés à l'IRCANTEC,**
- ✓ **de souscrire à la couverture afférente aux Agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au Choix N° 1,**
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées),
- ✓ d'inscrire au Budget Communal les sommes correspondantes au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

### **3 – BUDGET COMMUNAL :**

#### **➔ Décision Modificative DM02 – Virement de Crédit**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 Septembre 2021, concernant la décision modificative budgétaire DM01, pour la participation au FPIC 2021. **Pour la Commune de Labastide-Saint-Sernin, la somme s'élève à 11 626,00 €uros (et non 11 252 €uros)**

La prévision budgétaire étant de 11 000,00 €uros + 252,00 €uros (DM01), il y a lieu de procéder à une Décision Modificative DM02, pour compléter la participation, au Budget Communal 2021 à la section de fonctionnement, comme suit :

- ✓ **diminution de l'Article 022 « Dépenses Imprévues de Fonctionnement »**
  - pour la somme de 374,00 €uros.
- ✓ **et augmentation de l'Article 739223 « FPIC »**
  - pour la somme de 374,00 €uros,

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative « DM02 » au Budget Primitif 2021, virement de crédit suscité.**

#### **➔ Inscriptions de Crédits en Dépenses avant le Vote du Budget 2022**

En vertu de l'Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant à Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du Budget, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater des Dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, *non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.*

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget 2022, dans la limite de 25 % du Budget Primitif 2021.

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les Dépenses d'Investissement, dans la limite de 25 % du Budget Primitif de 2021 sur toutes les opérations d'investissement, avant le vote du Budget Communal 2022.**

## **4 – DÉBAT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE ORGANISÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121.19 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

### **Monsieur le Maire :**

Ce débat sur la Politique générale de la commune découle des dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Au cours de cet exercice, nous souhaitons vous présenter les projets que nous avons défendus auprès des habitants lors de la campagne électorale et soumis à leurs suffrages.

Depuis, nous avons engagé toute notre énergie afin de promouvoir une dynamique de progrès et de développement du village, tout en veillant à préserver l'harmonie de son caractère rural.

Notre action est et sera organisée autour de quatre grandes thématiques qui résument les axes principaux de nos engagements :

- Axe 1 : Donner un cadre confortable et fonctionnel à nos enfants pour favoriser leurs apprentissages pour la thématique *Education et jeunesse*
- Axe 2 : Écouter, soutenir et accompagner les plus fragiles et nos Aînés pour la thématique *Action sociale et solidarité*
- Axe 3 : Préserver et valoriser la qualité de notre lieu de vie pour la thématique *Cadre de vie et environnement*
- Axe 4 - Maintenir un tissu associatif, sportif et culturel dynamique. Créer du lien vers et entre les Labastidiens pour la thématique *Vie associative, culture et communication*.

Ce débat va se dérouler de la façon suivante : une présentation orale d'une durée d'environ 10 minutes pour chaque axe suivi d'un temps d'échange entre élus d'une durée de 10 à 15 minutes.

### **Avant de commencer, je vais vous présenter quelques chiffres clés relatifs à la Commune :**

- *Nombre d'habitants : 1942 Population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 contre 1930 en 2020 (+0,6 %)*
- *Superficie : 497 hectares*
- *En matière d'équipements publics, notre commune dispose :*
  - *un bâtiment Mairie – Services techniques*
  - *une salle des Fêtes + salle de réunion*
  - *un groupe scolaire avec maternelle et élémentaire*
  - *un service périscolaire*
  - *un bâtiment Jeunes*
  - *un stade avec des courts de tennis*
  - *une médiathèque*
  - *des bâtiments associatifs*
  - *une église*
  - *deux cimetières*
- *En termes d'activités sociales, sportives et culturelles, notre commune compte 17 associations.*
- *Concernant les acteurs économiques, notre commune compte 33 professionnels.*
- *Etat du personnel, la commune compte 17 salariés*
  - *Service Administratif : 3*
  - *Service Technique : 5*
  - *Service Entretien : 5*
  - *Service ATSEM : 3*
  - *Service Médiathèque : 1*

*Pour l'ensemble du personnel, cela représente 14 équivalents temps plein*

- *Rapidement, voici aussi quelques données budgétaires.  
Un budget qui s'est établi comme suit en Fonctionnement et en Investissement sur les trois derniers budgets (budgets réalisés)*

<b>Année 2020</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes de fonctionnement	1 444 412 €
Dépenses de fonctionnement	1 235 261 €
Recettes d'investissement	648 265 €
Dépenses d'investissement	486 753 €

<b>Année 2019</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes de fonctionnement	1 474 178 €
Dépenses de fonctionnement	1 247 561 €
Recettes d'investissement	948 544 €
Dépenses d'investissement	900 451 €

<b>Année 2018</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes de fonctionnement	1 445 110 €
Dépenses de fonctionnement	1 259 032 €
Recettes d'investissement	442 804 €
Dépenses d'investissement	308 425 €

*En matière d'investissement, nous initions les projets avec réflexion et avec une attention permanente de maîtrise des finances locales.*

*En effet, dans une commune de dimension modeste comme la nôtre, les moyens ne sont pas extensibles. Il faut donc prioriser, anticiper, évaluer et planifier les projets à la hauteur de nos capacités financières.*

*C'est pourquoi ils sont étalés dans le temps, certains pouvant même aller au-delà du mandat.*

*C'est pourquoi aussi, nous sollicitons les subventions de partenaires essentiels tels que l'Etat, le Département, la Région et l'Europe. Ils nous permettent ainsi de limiter le reste à charge de la Commune. Je tiens à souligner que nous saisissons chaque opportunité de demande de subventions lorsqu'il est question d'acquérir de nouveaux matériels ou de réaliser des travaux d'investissement.*

*Pour concevoir ces projets, nous sollicitons également tous les services publics mis à la disposition des collectivités comme Haute-Garonne Ingénierie, le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), la Banque des Territoires, etc. Cet accompagnement offre à notre commune l'appui précieux d'une ingénierie afin d'intégrer tous les éléments, tous les processus classiques et novateurs dans les divers domaines en lien avec la réalisation souhaitée (critères règlementaires, techniques, performancielles, notamment en matière de développement durable).*

*Ces éléments étant rappelés, nous allons vous présenter un à un les quatre axes précédemment énoncés. Je cède la parole à Monsieur Christian ROUGÉ pour l'éducation et la jeunesse.*

## EDUCATION ET JEUNESSE

---

### **Monsieur Christian ROUGÉ**

#### **→ Donner un cadre confortable et fonctionnel à nos enfants pour favoriser leurs apprentissages.**

*Je ne reprendrai pas les propos liminaires de Monsieur le Maire mais, je rappellerai que les Labastidiens nous ont donné une feuille de route en validant majoritairement notre programme et nous nous y tiendrons. Bien que parasités par la crise sanitaire, le redémarrage de l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie, nous ferons le maximum. Je rappellerai également que dans notre programme, nous avons parlé « d'équilibre, de volonté légitime, de pragmatisme et de perspectives financières ». Donc, dans nos propos, pas de place pour se faire plaisir, ni pour rêver, juste faire avancer le village au rythme de ses possibilités. Parce que nous devons préparer Labastide Saint Sernin aux évolutions qui se profilent, et comme nous l'avions annoncé dans notre campagne, nous réaffirmons que nous faisons de ce point « Education – Jeunesse » la priorité n°1 de notre mandat comme ce fût d'ailleurs le cas lors des mandats précédents.*

*Pour mémoire :*

*Un budget au plus près des besoins de fonctionnement de l'école avec une dotation annuelle de 17 000 euros ce qui représente un montant autour de 130 euros par enfant.*

*Pour exemple :*

- *Une participation aux transports (sorties et piscine) : 3 850 euros cette année.*
- *Achat et entretien de deux photocopieurs avec les coûts de fonctionnement qui vont avec (plus de 2 500 euros de maintenance et 2 000 euros de papier).*
- *Dotations pour les achats des supports pédagogiques (livres, papiers, cahiers, stylos...) : 8 850 euros cette année.*

*Sur ce mandat, nous proposons la construction d'une nouvelle école primaire et de réhabiliter l'école maternelle surtout par rapport au confort et à la maîtrise de l'énergie. Même si, pour l'instant l'arrivée de la nouvelle population ne fait apparaître aucune sous capacité d'accueil de notre école, du fait que le type des nouveaux logements qui sont construits sont en partie des T2 et T3, donc avec peu ou pas d'enfants, nous devons absolument repenser notre groupe scolaire surtout pour des raisons de fonctionnement, de confort et d'adaptations spatiales et environnementales.*

*Toutefois, nous tenons à rappeler que cette opération sera longue pour plusieurs raisons.*

- *Tout d'abord, nous avons décidé de réinvestir le site actuel déjà occupé parce que nous souhaitons dans un souci de cohérence, utiliser au maximum le potentiel de mutualisation qu'il présente avec la proximité des installations sportives. Je pense en particulier au nouvel espace couvert de près de 600 m<sup>2</sup> financé par la Communauté des Communes – très à l'écoute des besoins de chaque localité – qui a suivi le souhait des communes de disposer d'un tel équipement pour chacune d'elles.*
- *Ce sera long car il faudra faire fonctionner le chantier et en même temps assurer la continuité de l'enseignement.*
- *Parce que nous sommes persuadés qu'un projet réussi se termine par une réalisation dans laquelle chacun aura sa place et trouvera les espaces dont il a besoin. D'abord les enfants, bien sûr, mais aussi les équipes pédagogiques : enseignants, ATSEM, personnels d'animation et personnels de service. Pour atteindre ce résultat, nous n'avons pas hésité à lancer un appel d'offres pour une assistance à la Maîtrise d'ouvrages incluant une concertation avec tous les utilisateurs. Mais ce choix a un coût, financier bien sûr, mais aussi en temps. Associer tous les partenaires de l'école implique un délai supplémentaire significatif pour recueillir correctement leurs avis avant de lancer les études de recherches de financements et de réalisation proprement dites.*

*Un Conseil Municipal des Enfants vient d'être mis en place et il sera associé à cette réflexion à un niveau qui lui sera accessible.*

*C'est notre choix car nous voulons que dans cette nouvelle école, tout le monde s'y sente bien et surtout que les équipes enseignantes disposent d'un cadre permettant de dispenser un enseignement de qualité offrant facilement l'accès aux méthodes et aux techniques modernes. Nous souhaitons également, si cela nous est financièrement possible, préparer l'avenir en programmant d'entrée une classe de plus en primaire et en maternelle.*

*L'environnement ne sera pas laissé de côté, nous demanderons une réalisation économe en fonctionnement et en maintenance, peut être avec des matériaux biosourcés, des espaces extérieurs évitant au maximum l'imperméabilisation du sol puisque la loi est en train d'évoluer sur ce point.*

*Enfin, cette opération sera longue car nous allons rechercher un maximum de financements extérieurs pour comprimer au minimum le reste à charge de la commune.*

*Dans le même temps, la continuité des services périscolaires et de loisirs devra être assurée. Je soulignerai au passage l'effort important qui est fait par le budget municipal pour que les prix de ces services soient accessibles à toutes les familles. Aucun enfant ne doit rester au bord du chemin.*

*Pour mémoire, la commune assure depuis toujours, plus de 50% de cette dépense (avec 159 000 euros en 2021) et la CAF environ 25%.*

*Autre information montrant le sens de notre action : 12 euros /an, c'est le montant de l'adhésion de chaque jeune qui souhaite rejoindre notre CAJ. Soit autour de 360 euros pour la participation totale des familles et 33 000 euros pour le budget communal. Les projets d'activité sont financés par des financements extérieurs : TLPJ, VVV et autres organismes de soutien. Je mentionnerai également le concours de parents sur certaines actions bien particulières. Tout cela est aussi notre choix.*

*L'emplacement de cette structure, proche du groupe scolaire et du stade, renforce la cohérence du site dont la raison sera d'offrir, à terme, un ensemble complet à destination de l'enfance et de la jeunesse : éducatif, sportif et de loisirs. J'ajouterai que cet emplacement, zone verte adossée à la forêt, est à lui seul une invitation à accueillir ce type d'installation. Comment ne pas en faire profiter les Labastidiens, en en faisant un lieu d'échanges et de retrouvailles. Par ailleurs, la mutualisation des équipements sportifs entre les associations, les écoles et les structures jeunesse notamment est, à notre sens, un choix porteur d'économies importantes, tournant résolument le dos à des options de constructions mono activités, consommatrices d'espaces et plus difficiles à partager. Ce faisant, nous optimisons la consommation de surface afin de préserver l'avenir. Les services et activités offerts à l'enfance et à la jeunesse seront, à minima, en continuité avec ce que nous avons aujourd'hui. La rénovation du bâtiment du CAJ ne sera pas oubliée pour améliorer le confort et donner un coup de jeune au bâtiment.*

*Rappelons que nous avons aussi envisagé un city parc. Toutefois, il serait prématuré de le réaliser sans avoir une vision globale de l'aménagement du site, l'étude stratégique devrait nous éclairer sur ce point.*

*Les abords de l'école seront également traités : nous avons proposé une voie cyclable, des dispositifs ralentisseurs et une zone de 30 km /h.*

*Dans notre programme, il est aussi question de la restauration scolaire. A l'heure actuelle, nous voulons rester pragmatiques, nous ne savons pas si nos moyens permettront de traiter ce sujet d'autant plus que, comme je l'ai déjà dit, le renchérissement des coûts des matériaux et de l'énergie nous invite à redoubler de vigilance sur les devis qui seront proposés. Les études stratégiques nous éclaireront sur ce point et les options seront discutées au niveau des groupes de travail. Nous serons très prudents, quitte à décaler dans le temps, d'autres réalisations. Ces choix seront faits en toute clarté.*

*La réorganisation du service de restauration : cuisine sur place, circuits courts... sera traitée tout autant que nous aurons fait évoluer le bâtiment car ces modes de production et de service demandent des espaces que nous n'avons pas aujourd'hui. Là aussi, une réflexion intégrant l'ensemble des utilisateurs sera conduite en temps opportun. Pour l'instant, nous avançons petit à petit vers des menus de plus en plus bio. Début 2022, nous serons en mesure de servir des repas conformes à la Loi Egalim, à savoir 50% du coût des ingrédients de ces repas sera d'origine « Bio ».*

*Concernant ce point « Education – Jeunesse » que vous souhaitiez aborder, nous avons tenu à présenter un tableau le plus complet possible, sans superflu, pour rassurer les Labastidiens : nous restons sur la trajectoire de notre programme. Malgré les circonstances qui n'ont pas permis de démarrer nos actions dans les délais prévus, (cf. la crise sanitaire) nous avons à cœur de rattraper le plus possible de ce temps perdu et de tenir notre programme jusqu'à la fin du mandat.*

*Enfin et pour ne rien oublier, je parlerai rapidement des réalisations qui ont été faites, qu'elles aient fait partie de notre programme ou pas (parfois sur propositions d'administrés), à savoir :*

- Mise en place d'un rafraichisseur d'air dans chaque classe de maternelle.
- Réfection d'étanchéité de la toiture de la maternelle.
- Aménagement d'un espace « infirmerie ».
- Mise en conformité de l'alarme PPMS.
- Augmentation de la capacité de rangement (container).
- Remplacement de deux jeux de cour.
- Création d'un piétonnier et d'un passage clouté sur plateau traversant reliant l'impasse Matrimonis au parking de l'école.
- Reprise de la chaussée devant l'entrée de l'école maternelle.
- Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) sur l'ensemble de l'école.
- Acquisition de matériel informatique léger.
- Mise en place d'un logiciel de gestion de la cantine, permettant aux familles de réserver ou d'annuler les repas directement. Plus récemment, nous avons offert aux familles cette même possibilité concernant l'ALAE.

Ou qui vont être faites à court terme :

- Mise en place de vidéoprojecteurs dans chaque classe de maternelle.
- Renouvellement du photocopieur du primaire puisque les financements du Conseil Départemental sont aujourd'hui connus.

Voilà, avant de passer aux échanges, la perspective la plus large possible dans laquelle nous travaillons pour donner aux Labastidiens les équipements dont ils ont besoin : une école confortable et adaptée.

#### **Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

A propos des projets pour l'école, c'est une question d'ailleurs abordée par un de nos administrés dans les questions diverses, on n'a pas du tout de timing, en fait.

#### **Monsieur Christian ROUGÉ**

Sur le sujet du timing, nous sommes dans la démarche de la recherche d'une assistance de maîtrise d'ouvrage, nous sommes sur le marché qui est lancé. Nous allons avoir des réponses, il faut maintenant attendre l'aboutissement de ce marché. Pour le timing, il a été esquissé lors des réunions précédentes. Le premier coup de pelle mécanique serait début 2024, je me lance mais on est dans cette fourchette-là.

#### **Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

Donc 2024 et après, ça prend des travaux de ...

#### **Madame Anne-Sophie PILON**

Comme cela fait l'objet d'une question diverse, soit on répond maintenant, soit on attend les questions diverses ?

#### **Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

Merci, donc on va y répondre maintenant, alors.

#### **Madame Anne-Sophie PILON**

Le rétroplanning précis, je ne vais pas vous le donner mais dans les grandes lignes, puisque comme vous l'a dit Christian, nous sommes en train de lancer un appel d'offres pour une l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et c'est AMO qui va nous déterminer le calendrier prévisionnel des travaux. Mais dans les grandes lignes, l'appel d'offres a démarré le 30 novembre et la date limite de réception des candidatures est prévue pour le 12 janvier prochain.

En 2022, une fois le candidat retenu, nous pourrons alors démarrer les études stratégiques, la concertation avec les usagers puis le programme technique détaillé.

Fin 2022, on estime pouvoir lancer la consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre (architecte).

L'année 2023 sera consacrée aux études, à la rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la phase 1 (nouvelle école élémentaire).

Le chantier devrait démarrer au premier semestre 2024.

La durée des travaux est estimée à  $\pm$  18 mois, nous aurions donc une livraison de la nouvelle école élémentaire fin 2025, début 2026.

La réalisation des travaux de rénovation de la maternelle (phase 2) reste pour l'instant au conditionnel, pour deux raisons :

- Une question de moyens, nous allons voir ce que nous réserve le premier dossier de l'élémentaire,
- Une question de timing, en termes de fonctionnement, on ne pourra démarrer les travaux de la phase 2 qu'une fois ceux de l'école élémentaire terminés.

Toutefois, on pourrait imaginer amorcer les études de la phase 2 en parallèle de l'exécution du chantier de la phase 1. Nous attendons pour cela l'accompagnement de l'AMO, y compris pour la définition de l'enveloppe budgétaire.

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

Le groupe de travail Travaux s'est réuni sur ces sujets ?

**Madame Anne-Sophie PILON**

J'ai travaillé à l'élaboration du cahier des charges avec l'accompagnement de Haute-Garonne Ingénierie, notamment pour la partie concertation et organisation du projet. Il est prévu de constituer un comité de pilotage ainsi qu'un comité d'usagers. Le comité de pilotage se réunira une fois que l'AMO sera retenue.

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

Le comité d'usagers sera composé de qui ?

**Madame Anne-Sophie PILON**

Il y aura un représentant par groupe d'usagers. On attend beaucoup de cette assistance à maîtrise d'ouvrage sur la mise en œuvre de cette concertation, on attend qu'ils soient force de proposition de techniques innovantes pour recueillir les avis de chacun.

Donc, il y aura des représentants du corps enseignant, des parents d'élèves, du personnel de service, du personnel d'animation et évidemment des enfants. On souhaiterait que cela soit fait d'une autre manière pour les enfants, car cela risque d'être compliqué pour eux au milieu des adultes, la prise de parole sera plus difficile. Là aussi, nous attendons l'accompagnement de l'AMO.

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

On sera consulté aussi j'imagine.

**Madame Anne-Sophie PILON**

Oui, vous serez conviés dans le cadre du comité de pilotage, le comité d'usagers a pour but de se limiter aux usagers de l'école, de ne pas ouvrir à toute la population par souci d'efficacité et pour avancer. La concertation prend beaucoup de temps, ce qui pourrait reculer le démarrage du projet. A nouveau, c'est l'AMO qui va nous proposer, cela fait partie du cahier des charges.

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

Je ne comprends pas, à quoi sert le groupe de travail Travaux ?

**Madame Anne-Sophie PILON**

Il va avoir l'occasion de travailler dans le cadre du comité de pilotage.

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

Pour l'instant, le groupe de travail ne s'est pas encore réuni sur ce sujet ?

**Madame Anne-Sophie PILON**

On y travaille avec le maire et entre élus.

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

Tu sais pourquoi je te pose la question.



**Madame Anne-Sophie PILON**

*Oui, j'ai très bien compris.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Et je n'ai pas la réponse.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*On y travaille.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Il y a des groupes de travail qui ont été formés et cela nous pose un souci car on n'est jamais conviés.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Vous le serez dans le cadre du comité de pilotage.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*En fait, on n'est pas toujours associés, c'est pour cela que la dernière fois, nous avons écrit que nous étions dans un système relativement opaque.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Tu me poses la question, tu as la réponse.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Concernant toujours le groupe scolaire, par extension le stade et la salle des fêtes, on avait envisagé de leur donner un nom afin d'apporter une identité à notre village, on pourrait consulter les jeunes de l'école. Il y a aussi le sujet des adolescents aussi que l'on voudrait aborder tout à l'heure. Est-ce que c'est une idée que nous pourrions retenir ?*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Oui, bien sûr. L'idée de donner un nom à l'école, on y avait pensé. Maintenant, attendons d'avoir la nouvelle école, ce sera plus pertinent. Cela peut faire partie du travail du conseil municipal des enfants.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Par extension le stade, c'est un moyen de faire participer la population, les enfants et s'ouvrir aux habitants et aux administrés.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Oui, bien sûr.*

**Madame Géraldine CHAMBREUIL**

*Au sujet de la jeunesse et du conseil municipal des enfants, vous avez dit qu'ils seraient associés au projet de l'école, y a-t-il des projets comme ils sont élus pour un an, est-ce qu'ils se sont positionnés sur des sujets qui leur tiennent à cœur, est-ce qu'ils ont mis en place déjà des actions ?*

**Monsieur Christian ROUGÉ**

*Le conseil des enfants vient juste d'être mis en place, le but est de les faire réfléchir sur des thématiques qui concernent la vie collective mais aussi de les associer dans cette démarche de concertation qui concernera la construction de la nouvelle école. Nous n'avons pas tout à fait réfléchi, mais très certainement ils seront conviés par exemple aux commissions cantine... Il y aura d'autres développements.*

**Madame Géraldine CHAMBREUIL**

*Y aura-t-il des comptes-rendus des réunions, comme ils seront encadrés par des animateurs et une élue ?*

**Monsieur Christian ROUGÉ**

*On n'a pas encore fonctionné complètement. Nous sommes dans une démarche de démarrage. Petit à petit cela va évoluer, nous allons les impliquer sur des thèmes qui les touchent. On les associe sur une démarche de communication vers les personnes du 3<sup>ème</sup> âge.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Si je peux rajouter, malheureusement Madame Carole VICENT n'est pas là pour en parler. Elle les a sollicités pour la commémoration du 11 novembre. Ils ont repris un texte qu'ils avaient chanté lors de l'élection du CME. Ensuite, ils ont souhaité effectuer une démarche à l'attention des aînés pour la fin d'année en écrivant une carte de vœux.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Juste un mot pour la jeunesse, nous dans notre programme, nous avons des programmes similaires pendant la campagne. C'est bien, le conseil municipal des jeunes, c'est bien de les impliquer. Cela les habitue à la vie municipale, c'est très bien. Nous, nous avons ciblé les adolescents, on continue à penser qu'il n'y a pas grand-chose qui est fait pour eux. Créer un conseil municipal pour eux et leur donner la parole, on pense que c'est important aussi. Structurellement à leur âge, ils ont besoin d'être entendu. On vous resoumet cette idée dans la limite du budget et de dépenses maîtrisées. En tout cas de leur donner la parole et de faire quelque chose qui ait du sens pour eux, qui permettrait de les occuper et également à l'heure où dans quelques années ils devront voter, les impliquer civilement en général et dans leur commune en particulier.*

**Madame Géraldine CHAMBREUIL**

*Pour le lycée de Gragnague, il y a eu des consultations et récemment une qui a été faite par la FCPE de Pechbonnieu. Le résultat est sans appel, la grande majorité demande le rattachement au lycée de Gragnague. Le rectorat doit donner sa décision en début d'année. Vingt-six communes sont susceptibles d'être rattachées à ce lycée. Je voulais savoir, si indépendamment de la CCCB, est-ce que la municipalité a entamé des démarches pour faire pencher la balance de notre côté ?*

**Monsieur le Maire**

*On participe avec la CCCB, en fait on a une action solidaire et commune depuis le début, on est partie prenante dans les discussions, dans la réflexion. Bien sûr, on souhaite être rattaché vu la proximité et aussi la qualité du lycée proposé. Donc là-dessus, on est parfaitement mobilisé pour suivre ce dossier. Dès que nous aurons des informations, on se tournera vers les parents. Aujourd'hui, nous n'avons pas plus d'informations.*

**Madame Géraldine CHAMBREUIL**

*Je disais indépendamment de la CCCB car nous sommes la seule commune à être rattachée au lycée de Fronton.*

**Monsieur le Maire**

*C'est exact. Mais aujourd'hui nous sommes rattachés au collège de Pechbonnieu, nous sommes dans la carte scolaire. J'espère que ce corpus du collège de Pechbonnieu sera respecté, le lycée étant après le collège.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Je voudrais revenir sur le planning. Nous sommes sollicités et j'imagine vous aussi sur la nouvelle école. J'ai bien compris la procédure qu'il va y avoir sur le comité de pilotage, la concertation publique qui ne démarreront qu'après la mission de maîtrise d'œuvre.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Non, la consultation démarrera dès que nous aurons retenu le candidat pour l'AMO, assistance à maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre, ce sera dans un an.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Le 22 janvier, là ?*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Le 12 janvier, on sélectionne le candidat après analyse des offres, notification, etc. On lance le comité de pilotage, les études stratégiques en parallèle avec la concertation.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Ceci dit, ce que l'on peut faire avant, c'est peut-être une réunion publique.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Vous voulez dire avant le 12 janvier ?*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Non, avant les concertations publiques et le comité de pilotage.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Déjà, on va attendre que l'AMO soit choisie. C'est elle qui va prendre en charge la concertation, elle doit nous remettre une note méthodologique pour organiser cette concertation des usagers.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Parce qu'on voit bien qu'avec le nombre de questions de la population, les délais 2024/2026. Beaucoup de Labastidiens n'ont pas compris que cela prendrait autant de temps.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Par comparaison, la commune de Pechbonnieu a entamé il y a 4 ans la réflexion de leur école. Elle a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage mais n'ont pas fait de concertation.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Après, chaque commune n'est pas un exemple...*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Cela donne une idée. Honnêtement, ce n'est pas un chantier qui se mène en 2 ans.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Il faut l'expliquer à la population. On peut faire une réunion qui peut expliquer le planning.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*C'est pour cela qu'on va consulter aussi les usagers.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Mais là en quelques mois, cela fait deux ans de mandat. Certains se demandent pourquoi, on a attendu tant de temps pour faire une consultation ? Il y a des choses à expliquer.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Je vais vous l'expliquer. Tout d'abord, on élabore un cahier des charges pour l'AMO. On est aussi tributaire des disponibilités des services Ingénierie avec qui nous travaillons, le COVID ne nous a pas aidé.*

*On l'a dit, le démarrage a été un peu lent mais on va travailler en toute transparence, accompagnés par des professionnels.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*On peut être accompagné, pas de souci. On peut proposer une réunion d'information sur le sujet de l'école, sur le bourg centre. Une réunion d'information sur une notion d'explication, d'informations. Il n'y a pas d'informations.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Il faut juste ouvrir le Bastidais. Nous relayons les informations régulièrement sur les projets en cours d'études, réalisés et à venir. La communication, elle est faite.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*C'est une communication écrite.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Vous en faites quoi de cette réunion d'information ? A un moment, il y a des choix à faire. Pour les écoles, nous avons pris le parti de consulter les usagers parce qu'en termes de temps, si on concerta toute la population, ce sera beaucoup plus long.*

*Ensuite, le conseil qu'on nous a donné, c'est de réunir des représentants des usagers. On ne va pas faire des réunions de 50 personnes où on n'avancera pas. A un moment, il faut être pragmatique. La communication on la fera. Le travail de l'AMO est aussi de retranscrire l'avancement du projet et les résultats de la concertation.*

*Pour le centre du village, la concertation est aussi prévue, on y reviendra dans un second temps.*

**Madame Amélie GERAUD**

*Concernant l'école, les échanges avec les usagers et pour l'instant les parents d'élèves sont réguliers puisque cette question nous a été posée par l'association des parents d'élèves. Nous avons pu y répondre en conseils d'école, en commission autour de l'école.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*L'idée qu'on veut amener, c'est une concertation vers la population. La concertation vers les usagers, ok on peut l'entendre. Néanmoins, le projet pour l'école comme le projet centre-bourg vont coûter aux Labastidiens car cela va engendrer des dépenses sans commune mesure avec d'autres travaux. Au-delà du fait qu'il y a des usagers, c'est vrai que par rapport à ce simple critère, c'est bien d'y associer les gens. Et en termes d'informations, ça vous paraît peut-être clair mais, nous on a des questions qui nous remontent car à priori cela n'est pas clair pour eux. A priori, ils ne trouvent pas l'information qu'ils veulent. Donc, on s'en fait le relais.*

**ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ**

---

**Madame Amélie GERAUD**

**→ Écouter, soutenir et accompagner les plus fragiles et nos aînés.**

*Plus que des actions précises, l'action sociale et la solidarité constituent l'essence même de notre programme et donc de ce que nous menons au quotidien : agir pour l'ensemble et accompagner chaque personne qui en a besoin.*

*Grâce à une gestion juste et raisonnée, nous avons à cœur de proposer des services de qualité bénéficiant au plus grand nombre et impactant au minimum le budget des ménages. Nous nous appuyons notamment sur les services du territoire, et participons activement à promouvoir les besoins des administrés auprès de la communauté de communes pour multiplier ces services.*

*Pour rappel, les actions des précédents mandats sont pérennisées :*

- **La Mutuelle de Village** est accessible à tout habitant sans complémentaire santé. Les tarifs solidaires pratiqués sont négociés avec la Mairie et permettent d'avoir une bonne couverture santé à moindre coût.
- L'organisation du **repas des Aînés**, qui est programmé pour 2022, permettra aux personnes de se retrouver autour d'une après-midi festive et ainsi rompre l'isolement forcé de bientôt 2 ans de situation sanitaire inédite.
- L'organisation des **campagnes de dons de sang** à des périodes où les stocks sont les plus faibles rassemblent de plus en plus de donateurs.

- La **collecte de jeux** pour enfants au profit du Secours Populaire de Saint-Sauveur : association d'aide alimentaire la plus proche de Labastide saint Sernin.
- Nous offrons à chaque **nouveau-né** un cadeau réalisé par une entreprise de Labastide Saint Sernin.

En s'appuyant sur un état des lieux des besoins des administrés de Labastide Saint Sernin nous souhaitons pouvoir offrir aux habitants un accompagnement adapté, professionnel et cohérent sur le territoire. C'est pour cette raison que depuis septembre 2020 nous proposons une **permanence sociale** : en tant que travailleur social, je rencontre les habitants sur rendez-vous, à la Mairie ou à domicile après un premier échange par téléphone pour cerner le sujet des appels. Ce service, unique sur la communauté de communes, est mis en place sans frais supplémentaire pour la commune et donc pour ses administrés.

Afin d'évaluer cette action j'appelle chaque personne rencontrée en entretien, un autre rendez-vous est programmé si la situation le nécessite et si la personne le souhaite pour continuer les démarches ou en entamer de nouvelles.

L'accompagnement social s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- la **confidentialité** des entretiens.
- la **participation** de la personne concernée. Rien ne se fera sans l'accord de la personne.
- la mise en place d'une **synergie partenariale** autour de la personne accompagnée.

Pendant cette première année, nous avons étoffé notre réseau partenarial avec les établissements sociaux, médicaux, les bailleurs sociaux, les associations et structures de conseils juridiques afin de répondre aux besoins exprimés des habitants venus sur la permanence sociale ou lors des années précédentes.

En attendant l'analyse des besoins sociaux demandée par la CAF et financée par la Communauté de Communes, un état des lieux se dessine pour les habitants de notre commune.

Vous retrouverez l'analyse des besoins dans les PV du Conseil d'Administration du CCAS, cette analyse est complétée par les entretiens sociaux menés depuis 15 mois.

Lors des entretiens, la majorité des demandes est liée à la perte d'autonomie due à l'âge. Suite à ce constat, il nous paraît important de développer, sur la commune, des actions collectives pour les plus de 60 ans afin de rompre l'isolement, d'accompagner les aidants et de favoriser le maintien de l'autonomie des personnes. Les premières actions collectives ont débuté cette année autour de l'alimentation sous forme d'une séquence de 18 ateliers et d'une conférence. L'évaluation aussi bien quantitative que qualitative est très positive.

Quelques personnes, moins nombreuses lors des permanences sociales, étaient également en recherche d'un logement sur Labastide ou aux alentours suite à un changement de situation personnelle. Comme pour chacune, un accompagnement individuel a été mis en place mais à plus long terme les projets de construction de logements pourront répondre à un besoin de plus en plus prégnant sur la commune.

Les autres sujets sont moins nombreux ou abordés en individuel afin de répondre aux questions, d'orienter et de soutenir les personnes.

Les projets collectifs menés ou envisagés par la commune, le sont pour **répondre à un besoin** identifié et non pourvu par des services locaux.

Par exemple, au niveau local, nous pouvons nous appuyer sur deux nouveaux services mis en place par la Communauté de Communes et sollicités par les adjoints aux affaires sociales des communes :

- Une permanence emploi animée par le CBE Nord Est Toulousain a lieu à Pechbonnieu et Castelmaurou
- Des ateliers animés par un conseiller numérique à partir de février pour l'apprentissage, l'aide aux démarches, l'appui à la communication des entreprises et la prévention contre les fraudes et le harcèlement.

*De plus, nous communiquons largement auprès des habitants pour les informer des événements organisés par le CBE Nord Est Toulousains pour les personnes en recherche d'emploi, pour les plus de 60 ans et pour les associations.*

*Des formations, conférences sont organisées sur le territoire et le seront prochainement sur Labastide Saint Sernin selon les besoins identifiés comme nous avons pu le faire le 29 novembre dernier pour la conférence autour de la santé et de l'alimentation.*

*Les entretiens menés étant confidentiels, vous comprendrez que lors de nos échanges, je ne donnerai pas de détails sur les démarches effectuées pour une personne ou un groupe de personnes identifiables sur la commune.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Nous avons évoqué lors de la réunion préparatoire la notion d'handicap, nous avons parlé lors du dernier conseil que nous avons parmi notre groupe un référent handicap et notamment pédagogique pour des ateliers envers les travailleurs handicapés. Vous n'êtes pas revenus vers nous. Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi ?*

**Madame Amélie GERAUD**

*Comme j'ai pu l'expliquer dans mes propos. Pour l'instant, on est sur un état des lieux et surtout sur une réponse aux besoins exprimés. J'ai pu rencontrer des personnes sur le sujet du handicap qui souhaitent plutôt remplir des documents administratifs et ensuite une orientation vers les différentes associations et structures concernées. Nous n'avons eu aucune demande sur ce sujet. La porte n'est évidemment pas fermée mais pour le moment les besoins ne sont pas remontés.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Juste une précision, quels moyens sont menés pour faire remonter ces besoins-là ?*

**Madame Amélie GERAUD**

*La communication que nous avons pu donner, les entretiens que j'ai pu mener, le numéro de téléphone du CCAS qui a été créé, plusieurs dizaines personnes sont venues en entretien lors des permanences. Après, je ne suis pas fermée à faire des choses comme vous avez pu le voir.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*C'est-à-dire qu'on vous a proposé notre compétence, on n'a pas de réaction de votre part, j'entends que vous n'êtes pas fermée mais qu'est-ce qu'il faut faire ? On touche là à un sujet qui est récurrent pour nous, dont on parle souvent. C'est la mobilisation des moyens humains, on parle souvent des moyens financiers mais on s'attache aussi aux moyens humains. Il y a des ateliers qui sont prévus pour des travailleurs handicapés notamment pour une association CBE Nord Toulousain qui figurait dans le Bastidais, qui sont faits par une personne de notre groupe à nous. On arrive à faire des ateliers pour ces associations qui sont en dehors mais finalement on n'arrive pas à les mettre en place. Quand on se signale pour pouvoir le faire, à priori, c'est le sentiment que cela donne, ça n'intéresse personne. Puisque on ne revient pas vers nous ? Ce sont des choses qu'on fait en dehors de la commune pour des besoins qui existent peut-être malgré tout, si on acceptait que ces personnes le prennent en charge, elles pourraient avoir des idées, monter des ateliers, aider des gens à trouver du travail. Je veux bien entendre qu'il y a de l'ouverture par rapport à ça, mais quand on exprime cela, on dit qu'il y a une compétence et qu'on ne vient pas vers nous. Très sincèrement, je ne comprends pas. Je pense que cela est important.*

**Madame Amélie GERAUD**

*Je suis désolée de vous vexer, nous vous rappelons que notre priorité est de pouvoir répondre aux besoins. Nous avons eu des contraintes logistiques dues à la mobilisation de nos installations techniques. On a pu bénéficier des salles communales que depuis quelques temps puisqu'occupées par le centre de vaccination. Nous prenons des axes en fonction de la demande c'est pourquoi le CBE a été sollicité prioritairement pour les personnes pour la perte d'autonomie liée à l'âge.*

*Evidemment si les besoins viennent, nous pourrions voir ensemble comment on travaille mais je suis déjà contente que vous puissiez exprimer ce qui est possible de faire comme ça, on a un peu plus d'explications. Le référent handicap travaille dans les entreprises, c'est une vision plus large de ce qui peut être fait et on se verra ensemble dès qu'un besoin sera identifié. Les contraintes logistiques sont à prendre en compte. On est sur des perspectives d'actions 2022 à mettre en place selon l'étude effectuée suite aux entretiens qui ont été réalisés depuis 15 mois.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*On a un peu du mal à se comprendre, je ne veux pas donner le sentiment que ce n'est pas possible, il faut déjà qu'il y ait de la volonté de pouvoir en parler. Ce que je souhaite que dans une commune de 1800 habitants, on est tout à fait conscients qu'il y a un investissement que le conseil municipal fourni pour faire face à tout ce qu'il y a à faire en termes de temps et ça là-dessus, on en est tous conscients, néanmoins quand il y a des choses qui sont possibles et qu'encore une fois, il y a des gens qui viennent proposer quelque chose. S'en priver alors que sur une commune de 1800 habitants, on a besoin de tout le monde. Je ne comprends pas pourquoi, il nous faut revenir systématiquement reposer cela. Il suffit d'un coup de fil, s'il n'y a rien à faire ok, mais au moins en parler.*

**Madame Véronique PUBILL**

*La demande n'est pas exprimée, il est logique que les actions soient réalisées pour répondre à un besoin qui a été établi.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Je ne suis pas sûr que les personnes sachent que nous pouvons leur proposer tel ou tel type d'atelier. C'est ce que je veux dire et pour ça, ceux qui peuvent proposer ce sont des gens qui connaissent le sujet.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Je pense qu'Amélie, c'est son domaine, je pense qu'elle connaît le sujet. C'est son domaine de travail.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Ben, je ne sais pas. Je ne sais pas si ça a été proposé, par exemple des ateliers pour des travailleurs handicapés qui cherchent du travail.*

**Madame Amélie GERAUD**

*En effet, je suis travailleur social et c'est mon domaine. Cela n'a pas été proposé parce que les besoins n'ont pas été exprimés et encore une fois, on ne se plaint pas du manque de temps. Je ne pense pas l'avoir dit. Je reprends tes paroles.*

*Je ne veux pas te vexer en te disant qu'on n'a pas besoin de toi ou d'autres personnes. En effet, on s'est concentré pour l'instant sur les besoins. On répond à une démarche de projet. On se fait accompagner par des professionnels pour le projet de l'école. Sur le social aussi, on ne fait pas des actions pour rien. Le handicap est une thématique importante mais l'autonomie des personnes âgées est pour l'instant la priorité. Ce n'est pas parce que des actions collectives ne sont pas faites qu'il n'y a rien de fait. Il y a aussi l'accompagnement individuel.*

*Encore une fois, la porte n'est pas fermée, on fait les choses dans l'ordre et pour répondre aux besoins.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*C'est intéressant ce que tu dis, c'est exactement ce contre quoi on veut aller, c'est la logique du « où ». Ce dans quoi on voudrait s'inscrire, c'est dans la logique du « et ». On est toujours plus forts quand on est plusieurs personnes. Toi comme toutes les autres. Mon intervention c'est tout ce qu'elle veut dire. En faisant les choses à plusieurs, on ira certainement plus loin.*

**Madame Véronique PUBILL**

*Tu proposerais de faire quoi par rapport au handicap ?*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*On ne va pas pouvoir en parler là. Ce que je voulais, c'est déjà qu'on puisse en parler.*

**Madame Véronique PUBILL**

*Justement on est en débat, explique-nous ce que tu aimerais qu'on fasse par rapport au handicap.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Je vais me répéter mais des logiques d'ateliers par rapport à des recherches d'emploi.*

**Madame Véronique PUBILL**

*Il faudrait qu'on fasse une sorte d'enquête auprès de tous les habitants pour savoir s'ils seraient intéressés.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Par exemple, le public handicapé, c'est un public qui est compliqué, qui est difficile. Recenser les besoins, ce n'est pas simple par rapport aux problématiques d'aides. L'objet de mon intervention, je le redis c'est qu'on puisse travailler ensemble, qu'on soit une force de plus pour la commune.*

**Monsieur le Maire**

*En matière de possibilités, il y a des choses qui n'ont pas été faites encore. Mais quand même, il faut aussi regarder que sur la période qui vient de passer, nous avons été très facilitants sur des choses de base comme le centre de vaccination, etc. Franchement, nous n'avons pas perdu de temps sur la période qui vient de passer. On a vraiment essayé de faciliter les choses. Que cela puisse se traduire dans d'autres actions, ok, mais sur le délai qui vient de passer, il n'y a pas eu de période où on a tout fermé, bloqué. On a toujours maintenu une activité forte peut-être pas par rapport à l'aspect handicap, qui est très important. Mais d'autres sujets qui ont trait à l'aide et au soutien, l'action est collective.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Je ne mets pas en doute l'investissement. Ce n'est pas l'objet de mon intervention.*

**Madame Géraldine CHAMBREUIL**

*Dernière question, je voulais parler de l'aspect transport. On est couvert par le réseau Arc en ciel...*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*C'est lié au point suivant, on y reviendra un peu plus tard.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Juste pour terminer, au niveau social, on avait parlé de la plaquette de présentation du CCAS. Elle est présente dans le Bastidais. Il faudrait une meilleure explication des actions à la population, il faut reparler des missions aux différents publics et ce n'est pas forcément évident à la lecture. Peut-être aussi un onglet au niveau du site municipal internet. Ce serait des idées qui permettraient aux administrés de saisir la chance de bénéficier du service du CCAS.*

**Madame Amélie GERAUD**

*Nous en avons effectivement parlé lors de notre groupe de travail, j'envisage de bénéficier de plus d'espace sur le prochain Bastidais. Nous avons parlé aussi d'autres actions comme une boîte à idées mais peut-être plutôt un coupon-réponse. On verra cela en groupe de travail puisque nous avons aussi dans notre groupe des membres du groupe communication. On ne peut pas se lancer sans méthodologie. On va travailler sur comment informer, consulter et surtout que faire des réponses parce qu'il faut cadrer les choses.*

**Madame Véronique PUBILL**

*Suite au groupe de travail, la demande a été prise en compte, nous avons développé davantage les rubriques mais à ce jour des contraintes du site ne nous permet pas de rajouter un onglet spécifique.*



## CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

**Madame Anne-Sophie PILON**

### → **Préserver et valoriser notre cadre de vie**

Je vais poursuivre par une troisième thématique que je résumerai par **Cadre de vie et environnement**.

**La qualité de notre lieu de vie, sa préservation et sa valorisation** sont des enjeux majeurs pour les Labastidiens comme pour la municipalité. Elle occupait une grande part de nos engagements dans notre programme électoral et, je vous rassure, c'est aussi le cas dans notre action au quotidien.

Alors, dans cette thématique finalement très vaste, plusieurs sujets seront abordés :

- Tout d'abord l'urbanisme avec notamment, le dispositif Bourg-centre que nous avons amorcé depuis quelques mois,
- Ensuite l'environnement, que ce soit celui qui nous est proche ou l'environnement au sens large des actions en faveur de la transition écologique et énergétique,
- Puis les travaux, sur les bâtiments communaux, l'espace public et la voirie, pour le confort et la sécurité de tous,
- Et enfin, le transport et plus généralement, les mobilités douces et actives.

Quant aux thèmes de la sécurité et des commerces, ils seront abordés au travers des sujets cités précédemment. En préambule, il faut quand même avoir à l'esprit que parmi ces sujets, tous ne relèvent pas entièrement de la compétence communale. Et même si nous pouvons porter "plus haut" certains dossiers, les décisions ne nous reviennent pas. C'est notamment le cas du transport collectif.

Comme je l'ai dit en introduction, la préservation et la valorisation de notre cadre de vie est un enjeu majeur. Chaque année, la collectivité engage une part importante de son budget d'investissement dans l'amélioration ou la réalisation de ces équipements. Nous allons poursuivre et planifier ces travaux comme nous nous y sommes engagés avec le souci permanent de maîtrise des finances locales.

Ces rappels étant faits, nous allons pouvoir aborder les différents sujets.

- Commençons par le **contrat Bourg-centre** qui répond tout à fait à l'exercice de ce Débat sur la politique générale de la Commune puisqu'il nous amène à avoir une réflexion stratégique sur le développement de la Commune à court, à moyen et à long terme.

Le Bourg-centre, ce n'est pas que le centre du bourg ou de la commune. Il faut le voir à l'échelle du territoire, du bassin de vie. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous menons cette réflexion conjointement avec Montberon et avec le soutien de la Communauté de Communes et du PETR.

Alors, quel est l'objectif de cette démarche mise en place par la Région Occitanie ? Tout simplement celui de revitaliser les territoires ruraux par un projet d'aménagement global et cohérent.

Pour Labastide, nous avons identifié quatre enjeux :

- S'inscrire dans une réflexion territoriale,
- Développer une logique de proximité,
- Préserver le paysage,
- Et bien sûr, redynamiser le cœur de vie.

Ces différents enjeux se traduiront par des fiches-actions. Ensuite, toutes ces actions seront reprises dans un programme pluriannuel qui ira forcément au-delà du mandat puisqu'il s'agit d'une réflexion stratégique de développement de la Commune à long terme. Je ne vais pas vous décliner tous les points que nous avons identifiés mais en voici quelques-uns...

Bien sûr, il y a les deux projets phares du mandat, en priorité, la reconfiguration du groupe scolaire - Christian Rougé vous en a parlé. Dans un second temps, il y a le projet que nous appellerons Cœur de village, avec notamment l'aménagement de la place du village mais aussi celui du carrefour de la rue de la Vierge et de la rue Jean Pascal.

Il y a aussi bien d'autres points en faveur de l'attractivité du village comme :

- la valorisation du patrimoine bâti. Dans notre programme, nous nous étions engagés à rénover l'église. Ce projet commencera par un diagnostic que nous lancerons en 2022,
- ensuite, la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments, c'est déjà le cas avec les travaux de rénovation de la Mairie et de la Salle des Aînés aussi prévus en 2022,

- ou la démocratie participative. Ce sera le cas très prochainement avec la concertation des usagers pour le projet du groupe scolaire, et plus tard, pour tous les habitants lors de l'aménagement de la place du village,
- mais encore, le développement des maillages doux à l'échelle communale et intercommunale,
- le besoin de diversifier l'offre de logements.

Enfin, je termine cette liste d'enjeux du contrat Bourg-centre, par des vecteurs essentiels du dynamisme d'un territoire : le développement des commerces de proximité et de l'offre de santé. Deux projets sont portés actuellement sur la commune par des initiatives privées :

- pour l'offre de santé, la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à l'initiative des médecins du village.
- Le Permis de construire est en cours d'instruction, le chantier quant à lui, devrait démarrer l'année prochaine. Bien qu'il s'agisse d'un projet privé, la Commune devrait apporter sa pierre à l'édifice en complétant le projet par la réalisation de stationnements à proximité de la Maison de Santé.
- pour les commerces, un projet est à l'étude dans le centre du village. Nous y sommes évidemment favorables et serons en cela des facilitateurs.

- **Cela nous amène au point suivant : l'urbanisme.**

Vous le savez, notre territoire est attractif et il subit une forte pression immobilière. Ce n'est pas une spécificité labastienne, les communes du Nord toulousain sont toutes amenées à accueillir de nouveaux habitants dans les années à venir.

Elle est liée aux cessions ou divisions de terrains constructibles par des habitants et/ou des propriétaires qui ont la possibilité et le droit de le faire. Les investisseurs sont donc nombreux à nous solliciter pour investir sur la commune.

Malgré ces demandes, l'urbanisation de la commune demeure raisonnable. Notre objectif est de maintenir un développement urbain mesuré. D'ailleurs, nous sommes parfois amenés à négocier des densités moins fortes que ce que prévoit le PLU, pour des raisons d'intégration ou de capacité de réseaux.

Je tiens à rappeler que dans l'écriture du PLU approuvé en 2020, nous avons renouvelé notre volonté de préserver l'identité d'une commune rurale au travers de différents moyens. Je vous en cite quelques-uns :

- tout d'abord, en créant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- en renforçant la structuration du bourg et en limitant l'étalement urbain,
- en planifiant une urbanisation étalée dans le temps selon l'échéancier prévu,
- en développant les liaisons douces pour assurer des échanges entre les quartiers et les zones d'équipements,
- en diminuant le coefficient d'emprise au sol,
- en réduisant la hauteur des constructions pour ne pas dépasser le R+1,
- etc.

Bien évidemment, toutes ces évolutions à venir, nous les intégrons à nos réflexions pour les équipements et aménagements à développer ultérieurement. C'est le cas des écoles notamment.

- **S'agissant de notre politique environnementale...**

Nous mettons la priorité sur la rénovation énergétique et thermique de nos principaux bâtiments publics. Ce fut déjà le cas lors du précédent mandat avec les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Nous allons poursuivre avec les travaux de rénovation de la Mairie et de la Salle des Aînés, je viens de le dire. A ce sujet, je tiens à souligner que ces travaux devraient permettre de réduire la facture énergétique de plus de 60 %. Quant aux travaux du groupe scolaire, c'est un projet que nous souhaitons le plus vertueux possible.

En termes d'économie d'énergie, nous poursuivons aussi le remplacement de l'éclairage public qui permet de réduire de près de 80 % la consommation électrique.

*L'environnement, c'est aussi le développement des déplacements doux, j'en ai parlé avec le PLU. Nous y contribuons notamment avec l'implantation de supports à vélos aux écoles et bientôt, à côté du nouveau court de tennis. Ensuite, nous avons le programme pluriannuel de la Communauté de Communes qui va poursuivre la réalisation de chemins sur les différentes communes des Coteaux Bellevue.*

*Dans la thématique Environnement, nous avons l'embellissement du village. La semaine prochaine, nous organisons un chantier de plantations autour de la médiathèque. D'autres projets seront amenés à être réalisés durant le mandat, nous en avons déjà parlé en groupe de travail.*

- *Concernant les travaux, en dehors des bâtiments communaux, il y a les travaux de sécurisation des voiries qui concernent directement la sécurité des personnes. Chaque année, nous y consacrons une partie du budget communal. Pour mémoire :*
  - *la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la route départementale et le chemin des écoles,*
  - *l'aménagement du carrefour de la route de Gargas,*
  - *l'acquisition de nouveaux radars pédagogiques qui seront positionnés en différents lieux du village,*
  - *et la mise en place prochaine de panneaux d'agglomération sur les chemins de la Cahuzière et de Rabaudis.*

- *Je terminerai avec le thème du transport collectif.*

*Comme je l'ai dit en introduction, cette compétence ne relève pas de notre commune. Le sujet est assez complexe, je vais essayer de vous le résumer.*

*Aujourd'hui, pour les communes de la CCCB, la compétence Transports est transférée au SITPRT (Syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine), sauf pour la commune de Labastide Saint Sernin qui n'y adhère pas.*

*La loi LOM (Loi Orientation des Mobilités) du 24 décembre 2019 impliquait le transfert de la compétence Transports à la CCCB avant le 31 mars 2021, provoquant de fait la dissolution du SITPRT.*

*Le SITPRT a demandé au Préfet un report de ce transfert en 2023, afin de pouvoir organiser le développement des dessertes Tisséo sur les communes qui n'en bénéficient pas actuellement. Pour la CCCB, c'est le cas de notre commune. Cependant, cela impliquerait une contribution financière pour notre commune, à savoir, un versement transport à hauteur de 2% de la masse salariale de la commune et des entreprises, ainsi qu'une participation annuelle d'environ 30 000 €. En échange, Tisséo est censé proposer un service de transports sur la commune. Sera-t-il plus étoffé que celui de la navette 329, rien n'est moins sûr...*

*Voilà, c'en est terminé pour le cadre de vie et l'environnement. La longueur de mon propos révèle que c'est une thématique qui est au cœur de nos préoccupations et que nos actions ou réflexions à ce sujet sont nombreuses.*

### **Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Je souhaiterais aborder le thème du commerce au village, même s'il y a des projets menés par des particuliers. Qu'est-ce qu'on pourrait envisager pour apporter ce qui nous manque à Labastide au niveau des commerces. De nombreux habitants se déplacent dans d'autres communes pour faire les courses d'achat que nous n'avons pas. On avait proposé pendant la campagne, je crois que vous l'aviez aussi proposé, de faire un marché. C'est que quelque chose qui est revenu fréquemment. J'en ai dénombré trois qui se sont créés autour de nous. Pour une fois, dans la configuration, on a de la chance d'avoir de la place, électricité et éclairage. Est-ce que c'est quelque chose qui est envisagé de votre part ?*

### **Madame Anne-Sophie PILON**

*Par rapport au développement des commerces, il y a plusieurs points. Tout d'abord, la municipalité apporte son soutien aux commerçants en fonctionnant au niveau de la communication, on relaie dans la mesure du possible sur tous les différents supports de la commune, Stéphane ROY en parlera tout à l'heure.*

*On a aussi envisagé de créer une signalétique pour les commerces et les équipements publics. L'étude a commencé, l'idée est d'avoir une signalétique sur le village et sur le CD 20. Le projet doit être finalisé et se fera en concertation avec les commerçants, nous allons revenir vers eux.*

*Par rapport au marché, effectivement, il y en a sur plusieurs communes. Justement, on peut se demander si chaque village a pour vocation d'avoir son propre marché plein vent. Cela marche plus ou moins, pour certains l'offre de commerçants diminue, il n'y a pas des producteurs locaux à foison donc est-ce qu'il y en a suffisamment pour organiser des marchés dans tous les villages.*

*Pour qu'un marché soit attractif, il faut une offre variée, diversifiée et pérenne dans le temps. Sinon, cela risque de périr, ça a été le cas dans d'autres villages voisins. On peut donc se poser la question si on a vocation à avoir un marché plein vent surtout que nous avons un commerce qui propose une gamme très large de tous les services. Il faut se poser la question que cela ne rentre pas en concurrence, que cela ne perturbe pas le fonctionnement du commerce existant.*

*Par contre pour terminer, nous avons évoqué dans notre campagne, un marché gourmand, c'est une manifestation annuelle qui nous paraît plus envisageable mais compte tenu du contexte sanitaire, nous avons préféré attendre.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*J'entends bien. Ceci étant dit, nous étions allés voir les commerçants qui ne semblaient pas opposés à l'idée. Il n'était pas question de leur tirer une balle dans le pied. Je parle plus de petits commerçants qu'on n'a pas chez nous. Dans le village, on a une personne qui a dans son catalogue plus de 1000 producteurs et notamment des producteurs régionaux.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Je vois très bien. Est-ce que ces producteurs fonctionnent sur des marchés de plein vent, ici à proximité ?*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Oui, je l'ai utilisé dans un cadre associatif qui a créé un évènement et cela a fonctionné.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Oui, mais c'est dans le cadre d'une manifestation, d'un évènement ponctuel, je ne sais pas si c'est le même profil de producteurs qui vient chaque semaine sur un marché. Cela correspond plus à un marché gourmand.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Il y a de tout, on a de la ressource au village, on peut voir si son carnet d'adresses peut soit sur du ponctuel ou du permanent. Pour répondre à ta question, je comprends le côté pérenne du marché. Je fais aussi mes courses dans les villages avoisinants, on ne peut pas faire toutes nos courses ici, on les fait sur certains marchés.*

*C'est aussi dans une logique de moins prendre la voiture, dans une activité plus raisonnée. C'est aussi recréer le marché, c'est de rassembler les gens dans une zone géographique très petite.*

*Il y a une association qui s'est créée à Gratentour qui tous les jeudis autour de l'huitre et du vin. Cela date de septembre, la semaine dernière, ils ont fait 200 personnes. Les gens se sont connus. Ce serait le but de recréer du lien. Ici, je ne suis pas sûre que les gens se connaissent, on voit toujours les mêmes à l'épicerie.*

**Monsieur le Maire**

*Sur ce sujet, on va avoir pas mal de points communs entre nous.*

*Il faut quand même faire attention. On a une spécificité dans notre village, c'est qu'on a un service qui est quasiment unique. C'est là où on ne peut pas se tromper. Si c'est pour légèrement altérer ce cas unique, là franchement, on ne serait pas très bon. Regardez partout ailleurs, le service qu'on a sur le village, c'est unique.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Beaucoup n'y vont pas.*

**Monsieur le Maire**

*On a une seconde difficulté, il s'agit de l'emplacement. Je trouve qu'on multiplie les difficultés, quelqu'un qui fait l'effort d'avoir des légumes toute la semaine, et un matin on arrive avec quelqu'un devant la porte. Je m'exprime en mon nom, d'accord on veut développer le village mais faisons attention de ne pas couper les branches que l'on a.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*C'est peut-être quelque chose à voir avec eux.*

**Monsieur le Maire**

*On est assez grand pour en parler ensemble. C'est le genre de chose, en voulant faire le mieux, je n'en doute pas, pour le village. On peut y réfléchir, mais la dernière chose à faire, c'est de se manquer par rapport à ça, et de flinguer quelque chose qui est hyper rare. Il faut le respecter. Je suis ouvert, on peut en discuter mais je ne voudrais pas qu'on contribue à quelque chose qui soit néfaste. Après, j'entends le sujet, il est évident.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Nous ne pouvons pas parler pour eux, il faut le faire en concertation avec eux. On avait parlé par exemple du fait qu'il puisse revendre les mêmes produits en relais des commerçants ambulants. Il faut juger la prise de risques. Encore une fois, ce sont toujours les mêmes qui y vont.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Ce n'est pas parce qu'il y aura un marché sur la place, que les labastidiens changeront leurs habitudes. Il faut vraiment que l'offre soit variée. En allant sur d'autres marchés, je peux constater que certains fonctionnent moins bien.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Ce sera long. Il ne faut pas s'attendre à quelque chose de mirobolant. Il faut se donner intelligemment le temps. On voit bien que ce type de commerces, est-ce un feu de paille, je ne sais pas mais en tout cas, ça attire. Regardez le nombre de caves à vin, de fromagers qui ouvrent.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Attendons dans la durée...*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Donc on ferme ?*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Non, je ne dis pas ça. Je veux dire, ce n'est pas parce qu'on ouvre un commerce qu'il est pérenne et attractif. Il faut peut-être attendre le projet de commerces.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Peut-être, mais en ce moment, les grandes surfaces souffrent le plus.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*C'est pour ça qu'il est bien d'attendre ce projet de commerces qui est voué à diversifier l'offre.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Le projet sera long, que fait-on en attendant. Nous allons avoir un afflux de population dans les prochaines années. Comment on redonne cet intérêt, ce vivant au village ?*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*C'est la problématique de beaucoup de villages. Le fait d'être des péri-urbains, on est soumis à l'attractivité de la ville.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*On est une des communes qui attire, les gens viennent pour le cadre de vie. C'est un choix.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Je suis d'accord avec toi, je ne demande pas mieux que les gens se rencontrent sur la place, qu'il y ait plus de monde dans les commerces. Mais le problème n'est pas propre à Labastide. Nous sommes comme toutes les cités périurbaines qui souffrent de la proximité de la ville. On serait en rase campagne, le lien se ferait différemment. Mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut rien faire, je suis d'accord.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Quand je vois le marché de Pechbonnieu, de Gratentour ou Castelginest, ils se sont quand même densifiés.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Pas tous, ça diminue pour certains.*

**Monsieur le Maire**

*Attention, Castelginest a 10 000 habitants, on ne joue pas dans la même cour.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Saint-Geniès a développé d'autres créneaux en soirée avec des producteurs. Montberon accueille deux traiteurs. Il faut réfléchir à des solutions. Cela ne prend pas partout mais on voit bien que toutes les communes y réfléchissent. Donc, il faut qu'on ait une proposition aussi.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Toujours sur la logique du « et ». On a une épicerie qui a une offre qui est intéressante. Cela n'empêche pas de solliciter la personne que nous connaissons tous, qui a des contacts avec des producteurs locaux, régionaux, du raisonné, du bio. On pourrait organiser un marché de Noël ou de Pâques.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Je pense qu'on l'a dit, l'idée du marché gourmand, ce n'est pas la même chose. On l'a bien en tête. Mais à ce jour, ceux organisés dans les parages sont en train d'être annulés. On pourrait l'avoir fait, mais on attend que le contexte soit plus favorable. C'est noté sur la feuille de route.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*On en reparlera. Si on annule, c'est regrettable. Ce n'est pas grave mais au moins on a essayé de l'organiser.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Y a qu'à...*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*On est disponible pour aider. Ce n'est pas que « y a qu'à », je ne veux pas laisser dire ça. Si tu nous le délègues, on s'en occupe pour la commune. Ce n'est pas une idée en l'air. On est prêt à le faire.*

**Madame Géraldine CHAMBREUIL**

*Je reviens sur les transports, ce n'est pas sur TISSEO. On est parfaitement conscients sur les difficultés que tu as exposées. C'est plus sur les missions d'Amélie GERAUD. Le réseau Arc en ciel fonctionne la semaine mais pas le week-end et notamment le samedi. Il y a un vrai manque. Cela peut poser des problèmes pour les personnes âgées, les jeunes ou les moins jeunes qui n'ont pas le permis. Est-ce qu'il y a des solutions qui ont été trouvées ? Je pense que cela peut être préjudiciable à certains.*

**Madame Amélie GERAUD**

*J'en suis informée mais je n'ai pas eu de remontées à ce sujet. Je ne sais pas au niveau de la compétence du conseil départemental ?*

**Madame Géraldine CHAMBREUIL**

*Je sais que sur le réseau arc en ciel, il n'y a pas de solutions. Est-ce qu'il y a des actions émanant de la commune, par exemple la souscription à une plateforme de covoiturage solidaire ou alors des navettes municipales. Ce genre de choses qui puissent dépanner les personnes qui en ont besoin. Nous n'avons pas tous la chance d'avoir un véhicule.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*La plateforme dont tu parles, on s'était renseigné sur le réseau Pouce. C'est une idée que nous avons soumise à la CCCB pour l'organiser plutôt à l'échelle du territoire pour une question de communication mais aussi financière. Cela a été soumis et c'est en réflexion.*

**Madame Géraldine CHAMBREUIL**

*Pour info, il y a une autre plateforme qui s'appelle Atchoum. C'est prévu pour les communes de moins de 3000 habitants.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Ce n'est pas que cela ne marche pas. La commission pour le moment n'a pas tranché.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Je voudrais parler du centre bourg, par rapport à cela, il y a aussi la sécurité, la vitesse sur le centre bourg ou sur la place publique. Qu'est-ce qu'on peut faire aujourd'hui avant que cela se dégrade plus parce qu'on a une place qui se dégrade, une fréquentation qui se dégrade sur la place. En termes de sécurité pour les personnes qui fréquentent, cela pose problème.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*On va prendre les différents points. Tout d'abord, par rapport à l'aménagement, je l'ai dit dans le cadre du contrat Bourg-centre, c'est une étude qui est menée. Les choses vont se faire par étapes. Comme on l'a dit en introduction, les besoins de la commune ne sont pas extensibles donc il nous faut prioriser et la priorité c'est le groupe scolaire. Le deuxième projet phare, c'est le cœur de village. Cela se fera en cours de mandat avec une consultation des habitants.*

*Par rapport à la fréquentation sur la place, il y a un arrêté n° 61/2019 du maire qui a été pris le 4 juillet 2019 et qui interdit la consommation d'alcool en divers lieux de la commune. Nous, nous faisons des signalements auprès de la gendarmerie, de la police municipale, je vous invite à en faire autant pour que l'action porte davantage.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Est-ce qu'on a un retour de la police et la gendarmerie ?*

**Monsieur le Maire**

*Par rapport à la publication de l'arrêté, ils en ont bien évidemment été destinataires. Sur la période récente, ils ont été bien sûr sensibilisés au problème. Des actions ont été menées. C'est un travail qui doit revenir quasi hebdomadairement. Par rapport aux actions entreprises, pour qu'elles permettent d'éradiquer le problème, on n'est pas en capacité de vous le dire mais il y a une action qui est faite. Cela étant, il faut ramener les choses, ce qui se passe, ce n'est pas souhaitable de laisser faire mais en termes d'insécurité de ce type-là, notre commune n'est pas un point rouge dans l'environnement, que ce soit au niveau de la police intercommunale ou au niveau de la gendarmerie. Au vu des faits constatés, ce n'est pas une réponse suffisante en soit mais notre commune est quand même une lanterne rouge en termes de cas signalés.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Ce qu'on voit par contre. Au niveau des personnes dans la journée, ce sont finalement des personnes qui ne font pas partie de la commune. J'ai l'impression qu'ils nous déplacent la population et que ces personnes viennent là parce qu'elles sont plus tranquilles. Le problème des nuisances, c'est un peu le problème qu'on a connu, c'est souvent des administrés qui se mettent à faire la police avec tous les débordements que l'on peut imaginer et que cela peut produire derrière.*

**Monsieur le Maire**

*J'en suis conscient. Personnellement, j'appelle très souvent la patrouille, le soir ou en pleine nuit. L'action de la police, elle se fait sous le principe républicain. On touche aux limites du système. Pas vus, pas pris mais l'action, elle y est. La patrouille, la nuit elle y est, elle est effective même en journée.*

*Par rapport aux infractions à la consommation d'alcool nommées dans l'arrêté, je souhaiterais plus de coercition, mais je ne commande pas la gendarmerie, ni la police intercommunale. Nous sommes bien soumis à l'action publique, je ne suis pas chef de la brigade de Saint-Jory.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Sur le cadre de vie, sur la forêt. Que fait-on pour les nuisances quad, moto dans la forêt ?*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Il y a une avancée. Depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, une brigade pédestre de la police intercommunale fait des rondes dans la forêt.*

*Des signalements sont faits à la gendarmerie ainsi qu'à la police intercommunale et de la même manière que pour les nuisances de la place du village, j'invite tout citoyen à remonter l'information. Pour avoir du poids, il faut se faire entendre. Nous, de notre côté nous le faisons. A nouveau, le problème est commun à toutes les communes. Ce n'est pas une spécificité labastidienne.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*On connaît le sujet, car il y a des points d'entrée dans la forêt. Il y a des points plus accessibles sur notre commune. En Auvergne, des choses sont faites qui ont l'air efficace. Ils ont creusé des fossés suffisamment larges pour qu'un piéton puisse passer. Quelqu'un en vélo puisse enjamber par contre, en quad ou en moto, vous ne passez plus.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Je suis sceptique sur l'efficacité d'un fossé qui ne soit pas suffisamment creusé soit dissuasif pour des motos de cross.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Je l'ai vu, je t'amènerai une photo. C'est un fossé à peu près haut comme la table, un bon mètre, on va dire un mètre sur un mètre. Ce que j'ai vu était très efficace.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Vu le linéaire, ça voudrait dire...*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Non, ce n'est pas faire une muraille de Chine, on connaît les endroits. Il faudrait creuser des fossés.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Oui mais après ils déplacent leur passage, comme là où on a mis des barrières.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Donc on ne fait rien !*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Tu comprends, ce n'est pas une solution en soi. A la fois, on nous dit, attention il faut mettre des barrières par rapport aux fossés et là, il s'agirait de créer des fossés. Il y a aussi la difficulté de la sécurité.*

**Madame Amélie GERAUD**

*Il y a certainement des solutions à réfléchir, mais ce type de solution me pose souci pour les poussettes et les personnes handicapées qui ont des fauteuils sportifs. Le fossé va poser un souci.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Non mais tu as un passage réduit.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Dans ce cas, s'il y a un passage, il y a un passage pour tout le monde !*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Si un handicapé se prend une moto qu'est-ce qu'on fait, alors ?*



**Madame Amélie GERAUD**

*C'est pour cela qu'il faut réfléchir. Il faut penser à tout, il faut trouver une solution, le fossé n'est pas forcément la bonne. La compétence intercommunale peut apporter des solutions.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Sur l'aspect environnement, je ne suis pas revenu sur les panneaux pour les dépôts sauvages, tu avais dit à la réunion de travail Environnement que plutôt que d'avoir des panneaux neufs, on prendrait des panneaux d'occasion.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*J'ai dit que c'était une idée que j'avais soumise à la CCCB. Je ne vois pas cette histoire de panneaux neufs ou d'occasion.*

**Monsieur Jérôme CAVANIÉ**

*Je n'ai pas retenu des panneaux d'occasion, je n'ai pas entendu cela.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Pour le moment, pour les dépôts sauvages, nous ne sommes pas très impactés.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Pour les panneaux d'agglomération, c'est en cours, c'est ça ?*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Oui.*

**VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION**

---

**Monsieur Stéphane ROY**

**➔ Maintenir un tissu associatif, sportif et culturel dynamique. Créer du lien vers et entre les Labastidiens.**

*Pour finir, nous allons aborder ce dernier thème, qui attire aussi toute notre attention et que nous voulons dynamique. Nous traiterons ici les trois domaines de la vie associative, la culture et la communication.*

*En premier lieu, le tissu associatif :*

*La municipalité soutient financièrement les associations depuis longtemps avec le versement des subventions d'un montant de 21 525 €. Nous accompagnons aussi les associations au niveau logistique en répondant à leurs demandes comme les besoins en salles, les aides matérielles et humaines lors des manifestations.*

*Après cette période de Covid, nous avons souhaité aider les associations à se développer. La première mesure a été de mettre en place le Guide des Associations afin de leur permettre de se faire connaître auprès des nouveaux arrivants et aussi communiquer sur leurs activités.*

*Chaque année, nous organisons le forum des associations. Cette année, c'était la 18<sup>ème</sup> édition. La municipalité a mis en place des animations et a encouragé l'organisation de démonstrations afin d'attirer plus de monde. Nous avons constaté une hausse du nombre de participants.*

*Nous prévoyons de rencontrer les associations début d'année 2022 afin de réfléchir à l'organisation du forum de 2022. Celui-ci pourrait par exemple se terminer par un repas des bénévoles des associations de Labastide. En raison du Covid, jusqu'à présent, ce projet avait été ajourné. Nous attendons que la situation sanitaire nous le permette dans de meilleures conditions.*

*Nous devrions mettre en place, dès le printemps prochain au mois de juin une fête du sport. Cette manifestation est organisée en relation avec les établissements scolaires et a pour but de permettre aux enfants de découvrir toutes les activités sportives de notre commune. La fête du sport initialement prévue au niveau local seulement, sera aussi organisée en relation avec la Communauté de Communes. Voilà pour la vie associative.*

### En ce qui concerne la communication :

Le contact avec les habitants est crucial pour nous. Nous répondons présents à toutes les sollicitations de la part des associations du village en relayant leurs manifestations sur nos supports de communication. De nombreuses occasions nous sont données de rencontrer la population, lors des vœux aux associations, lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ou toutes autres manifestations, repas des aînés, conférences... Nous avons une communication régulière et assidue en utilisant des supports variés pour toucher le plus de monde possible les gens. Comme support de communication, le groupe de travail communication coordonne les publications via le Bastidais avec plusieurs formats (bulletin, flash info, guide pratique, guide des associations, grande nouveauté depuis ce mandat) ce qui implique une relation étroite avec les différents acteurs du village.

Les éléments clés figurent ensuite sur le panneau lumineux.

Comme support numérique, nous avons aussi le site internet, on y retrouve les actualités, tous les bulletins municipaux, tous les comptes-rendus municipaux, les budgets. Un espace famille pour simplifier la gestion, Christian en a parlé.

Pendant le 1<sup>er</sup> confinement, nous avons testé l'application CityAll afin d'en évaluer l'utilité. Le succès remporté nous a confortés dans notre choix de pérenniser cet outil puisque nous avons aujourd'hui près de 500 abonnés. Elle permet de relayer toutes les informations importantes de la commune, les alertes et les manifestations. C'est d'ailleurs, un moyen de plus pour soutenir la vie associative.

De nouvelles fonctionnalités viennent d'être mises en place, nous allons pouvoir intégrer la liste de nos associations et de nos commerçants. De plus, nous sommes actuellement en train de mettre à jour le guide pratique qui sera distribué et diffusé début janvier.

Nous nous attachons à rendre dynamique notre communication sans être intrusif.

Par ailleurs, nous avons mis en place un nouveau logo en sollicitant un de nos habitants. Ceci est une première étape car nous avons prévu de rajouter une signalétique pour nos commerces et nos équipements municipaux.

### Je finis avec la culture et la médiathèque :

La MMMF autrement dit Médiathèque Municipale Monique Font, c'est avec ses 563 adhérents, plus de 25 % de la population de Labastide.

Notre fond propre s'élève à plus de 5 600 ouvrages. S'ajoutent à cela près de 3 000 ouvrages de la Médiathèque Départementale que nous renouvelons quatre fois par an, imprimés, partitions, CD, vinyles et DVD.

La carte d'adhésion annuelle, à notre initiative, permet la possibilité de prêts dans les six médiathèques de la CCCB, pour une somme modique.

Nous sommes ouverts au public trois fois par semaine.

Marie, médiathécaire, assure également des lectures à toutes les classes des écoles de notre commune certains mercredi et vendredi matin. Nous avons instauré la gratuité de l'adhésion à tous les élèves du CP qui en font la demande pour l'année en cours.

Nous poursuivrons un vendredi matin par mois, le « Vendredi des Petits » des Tantines, des bénévoles qui assurent une animation pour les 0-3 ans. Durant le confinement du Covid, elles ont créé des petites vidéos mises en ligne sur le site FaceBook de la médiathèque et elles ont obtenu le Prix de la bibliothèque citoyenne de l'année 2021 décerné par le Conseil Départemental.

Nous continuerons les expositions, les spectacles, et les rendez-vous avec des auteurs.

La médiathèque participera activement à plusieurs animations en partenariat avec le réseau MéMo (Réseau des 6 médiathèques de la CCCB), tel « MéMo s'invite », animation annuelle début juillet, sur un site proche d'une des 6 médiathèques de la Communauté des Communes et Mieux vaut en lire. Une fois par an le Chocolat Show Party, en partenariat avec l'APEEL, avec une représentation d'un spectacle inédit des Tantines dans l'après-midi et une soirée festive avec fanfares, buvette et restauration pour finir la soirée.

Et toujours un partenariat avec les jeunes du CAJ qui ont procédé à la décoration extérieure de la Médiathèque, à la réalisation du salon d'extérieur en « palettes » ainsi que de la boîte à dons et vont procéder dans les jours à venir à la plantation d'une haie tout autour de l'espace vert du bâtiment.

**Madame Véronique PUBILL**

*Je souhaite rajouter que depuis 18 mois, nous avons créé une page Facebook avec plus de 400 abonnés, ce qui nous permet de relayer l'information qui nous semble utile à nos habitants.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Je vais m'exprimer au nom de nous quatre. On veut saluer la réussite de la médiathèque, on est habitants depuis longtemps de Labastide, on l'a vue être créée, on l'a vue évoluer avec pour le coup associer des habitants qui avaient des talents, des compétences. On est très heureux de ça, on trouve que le travail est formidable. C'est une belle réussite.*

*Pour la partie communication, on peut toujours plus, on peut toujours moins, ce n'est pas le sujet. Ce dont on est heureux, c'est que c'est un groupe de travail où on est véritablement associé. En tout cas, c'est comme cela que la personne le vit. On est content de cela en écho de ce que je dis depuis le début de débat. On émet des propositions qui sont écoutées et qui profitent à la municipalité et ce n'est pas un souci pour nous. On veut le dire aussi. On veut l'affirmer pour ne pas parler que de ce qu'on n'est pas d'accord.*

*Pour la vie associative, un appui financier est concret. Ce qu'on veut dire quand même, la vie associative dépend de la bonne volonté des personnes de l'association, des élus, des habitants parce que cela repose sur du bénévolat. Pour nous la mission de la municipalité telle qu'on le voit c'est créer du lien avec les habitants et d'une manière générale c'est important. Pour les associations, elles ne vivent que de ça hormis les moyens financiers. Donc il y a quelque chose qu'on regrette c'est qu'il n'y ait pas de commission sur le sujet parce que plus nous sommes sur le sujet, mieux cela fonctionne. Pour nous c'est une incompréhension. On ne fait pas d'hypothèses mais on ne comprend pas pourquoi.*

**Madame Véronique PUBILL**

*Juste pour répondre sur ce point avant de laisser Stéphane ROY répondre sur la vie associative. Vous voyez ce soir, on a regroupé les thèmes vie associative, médiathèque et communication. C'est un travail en fait transversal. Pas de groupe mais une seule personne car cela implique plusieurs groupes. Un seul interlocuteur, c'est sûr ce n'est parfois pas évident mais nous pouvons prendre le relais quand il n'arrive pas à avoir les informations. Il est présent sur le terrain, notre rôle c'est de communiquer avec eux. Le fait d'avoir un seul interlocuteur permet d'avoir un bon schéma de centralisation. Pour le vivre depuis 18 mois, le choix qui a été fait me paraît très cohérent.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Au final, c'est bien d'avoir un seul interlocuteur mais cela n'empêche pas d'avoir un interlocuteur final et d'autres personnes qui soient mandatées par lui avec lequel des points peuvent être faits et lui se voit derrière, être l'unique communiquant dans une synthèse de ce qui peut être apporté.*

**Madame Véronique PUBILL**

*La vie associative se retrouve forcément dans la communication et quasiment dans tous les groupes de travail.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Je comprends ce que tu veux dire, si Stéphane est tout seul. Je comprends que ce soit compliqué.*

**Madame Véronique PUBILL**

*Je me suis peut-être mal exprimée. Il n'est pas tout seul. C'est tout un travail de centralisation qu'il fait, il communique avec l'ensemble avec des informations qu'il récupère.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Moi en fait, ce que je veux dire, c'est la communication entre les associations mais pas forcément chacune de chaque côté. Quand je parle de lien, on en a parlé pendant la réunion préparatoire, il y a deux choses. Déjà aller auprès de la population, pour découvrir les compétences qu'il y a. Au comité de fêtes, j'ai découvert qu'il y avait un groupe de hard rock, il y a plein de compétences dans le village qu'on ne connaît pas forcément. Comment le faire, je ne sais pas, c'est à réfléchir. Ce qui se fait dans certaines communes, et j'en ai parlé à Stéphane, de faire une réunion pour recenser les besoins.*

**Madame Véronique PUBILL**

*Stéphane a bien parlé de réunir les associations pour préparer le forum.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Je ne parle pas du forum. Il y a toujours eu une réunion pour le forum mais ça n'a pas généré le type de débat dont je suis en train de parler.*

*C'est très bien de le faire mais encore une fois, je redis que plus il y a du monde pour rencontrer les associations mieux c'est. Si on veut les faire travailler ensemble et être des relais et aller à la rencontre des habitants parce qu'ils ont des compétences et qu'ils n'osent pas venir ou autres. Une commission pour faire cela, ce serait pour moi, pour nous, une bonne idée et que pour réunir et pas seulement sur le forum, ce serait bien, afin de voir les synergies qu'ils peuvent avoir ensemble cela nous semble également une bonne idée.*

**Monsieur Stéphane ROY**

*Je vais rebondir sur les deux derniers points. On va parler sur le fait que pour l'an prochain, il est prévu de travailler sur cette journée du sport. Cela va toucher le groupe scolaire, les premiers concernés sont les maîtresses et le groupe scolaire. Dans ce cas, les premières démarches, je me tourne plus vers Christian et sa commission scolaire. Selon les besoins, comme le disait Véronique, je verrais la communication avec elle. C'est transversal sur plusieurs domaines.*

**Madame Marlène TABONET MAURY**

*Quelles associations vont être sollicitées pour la fête du sport ?*

**Monsieur Stéphane ROY**

*Les associations sportives de la commune seront sollicitées. Le but est de faire découvrir les différents sports aux enfants en juin pour s'inscrire en septembre. Cela se fait dans beaucoup de communes.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Si on n'est pas une association sportive, on se voit que pour la préparation du forum ?*

**Monsieur Stéphane ROY**

*La première démarche est de le faire au niveau sportif, à l'échelle de la Communauté de Communes, pour Labastide nous toucherions essentiellement l'école primaire, à Pechbonnieu, ils travailleront au niveau des collégiens.*

**Madame Anne-Sophie PILON**

*Pour ce qui n'est pas sportif, il y a déjà une manifestation. Le Chocolat Show party qui va avoir lieu en février avec l'Association des parents d'élèves, Ça me dit je lis, les Tantines et la médiathèque. Elle existe déjà cette synergie.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*En dehors de l'organisation du forum, elle a lieu en juin, il n'y a pas d'autres rencontres.*

**Madame Véronique PUBILL**

*On a dit qu'il y en aurait une en janvier.*

**Monsieur Philippe ANDREASSIAN**

*Oui mais d'habitude... Je ne parle que de ce qui se faisait jusque-là. D'accord, là ce sera en janvier.*

**Monsieur Stéphane ROY**

*Le but c'est d'en faire deux : une en janvier pour rencontrer les associations et faire le point et une seconde pour l'organisation finale du forum. Le but, c'est qu'il y ait deux réunions dans l'année.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*De manière pratique, est-ce qu'on peut envisager de se rencontrer pour parler ensemble des moyens et de créer une commission concernant les associations ?*

**Monsieur le Maire**

*Nous arrivons au terme des deux heures, vous avez deux minutes pour conclure.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*Ce serait bien qu'il y ait une réunion avec toutes les associations.*

**Monsieur le Maire**

*En janvier, il y en aura une. Vous serez tous invités.*

**Monsieur Jérôme ROBERT**

*En tant qu'association ? Est-ce qu'on peut terminer sur la création d'une commission sur la Vie associative à Labastide ?*

**Monsieur le Maire**

*En tant qu'association. On va terminer sur cette proposition que vous venez de faire. On est au terme des deux heures de débat.*

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Quel est le timing (rétroplanning) des travaux pour les écoles de Labastide ?**

**Madame Anne-Sophie PILON :**

Voir réponse donnée dans le cadre du débat sur la politique générale de la Commune.

### **2/ Les taux d'emprunt sont particulièrement bas actuellement voire négatifs. La commune a-t-elle profité de ces taux pour faire de l'ingénierie financière ?**

**Madame Patricia MARTIN :**

La commune a actuellement contracté deux emprunts. Ceux-ci datent de fin 2014 et 2019, les taux sont relativement bas (2% et 1,49%).

Nous avons d'ores et déjà envisagé de prendre rdv début 2022 auprès des établissements financiers pour faire revoir les conditions de taux sous la forme de renégociation ou de rachat. Toutefois, pour que cela soit intéressant, si l'on tient compte de frais annexes tels que les frais de dossier, indemnités de remboursement anticipé et autres, nous devons avoir à l'esprit que la différence entre le taux actuel et le nouveau taux doit être supérieur ou égal à 0.7%.

En termes d'ingénierie, nous faisons aussi appel à Haute-Garonne Ingénierie : Service Ingénierie & expérimentations territoriales. Il nous accompagne notamment pour la Recherche des financements mobilisables et l'Optimisation des plans de financement.

### **3/ Concernant les équipements sportifs, pourrait-on se mettre à rêver d'avoir un multisport, et un dojo digne de ce nom ?**

**Monsieur Christian ROUGÉ :**

Je pense que nous avons répondu à la question lors du débat sur la politique générale. Ces équipements sont intégrés à la réflexion stratégique du groupe scolaire. L'enjeu, ce n'est pas d'en rêver mais d'avoir les moyens de les faire.

### **4/ Les espaces verts de la commune, trottoirs, les allées laissent vraiment à désirer en matière d'entretien. Qu'est-il prévu de faire ?**

**Madame Anne-Sophie PILON :**

Depuis janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite en zone non-agricole. C'est une très bonne chose pour l'environnement mais une vraie difficulté pour l'entretien des trottoirs notamment. Hormis un désherbage manuel ou mécanique qui demande beaucoup plus de main d'œuvre - il faudrait donc embaucher - il n'y a pas de solutions magiques. Pour les espaces verts, la gestion différenciée avec des tontes raisonnées est une option qui permet de réduire les coûts d'entretien.

**5/ Concernant les factures d'assainissements, la facture se base sur le compteur d'eau entrant. Or, ce qui rentre en eau chez moi n'est pas ce qui sort. Donc, il y a une facturation largement excessive et abusive de l'assainissement. La commune peut-elle financer des compteurs verts ?**

**Monsieur le Maire :**

Les compteurs verts permettent aux abonnés de pouvoir disposer d'un abonnement spécifique pour l'arrosage du jardin. Attention néanmoins, « compteur vert » ne veut pas dire pratique écologique. En effet, si l'eau acheminée au « compteur vert » provient du réseau d'eau potable, elle n'a aucun effet en termes de diminution des consommations.

Pour répondre directement à la question... Non, à raison de ± 2000 € par branchement, la commune ne financera pas des compteurs verts. J'en profite pour vous rappeler que notre commune n'a pas la compétence de l'assainissement puisqu'elle l'a transféré au SMEA Réseau 31.

---

---

**Monsieur le Maire a déclaré la séance levée à 23 heures 20.**

---

---

**À Labastide-Saint-Sernin, le, 16 Décembre 2021**

**Le Maire,  
Bertrand SARRAU**

